

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

116^e année

19 mai 1984
No 20

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

116^e année
19 mai 1984
No 20

Sommaire

Avis divers	2272
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil. Loi sur le	2275
Compagnies. Loi sur les	2241 - 2280
Compagnies minières. Loi sur les	2285
Coopératives. Loi sur les	2285
Déclarations des compagnies et sociétés. Loi sur les	2271
Inspecteur général des institutions financières	2286
Liquidation des compagnies. Loi sur la	2286
Ministères. Avis concernant les	2287
Proclamation(s)	2288
Projet de loi d'intérêt privé. Avis de présentation d'un	2289
Services de santé et les services sociaux. Loi sur les	2289
Soumissions, Demandes de	2289
Vente(s) par licitation	2291
Ventes par shérif	2291
Ventes pour taxes, avis de publication	2313

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le

responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2164-7425 LES PLACEMENTS PARTASEPT INC.	1984 04 26	1095, Route rurale numéro 1, Roberval

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

27

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1353-1132 CAMERA TECHNIC CO. LTD.	1968 09 03	1984 04 25	de la dénomination sociale: COMPAGNIE CAMÉRA TECHNIC LTÉE
1178-3966 MOTEL ROLAND RACINE INC.	1968 06 28	1984 04 26	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES NOËLLA, REINE ET ÉDITH RACINE INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

27

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2167-6408 2167-6408 QUÉBEC INC.	1984 04 19	Montréal
2167-6416 2167-6416 QUÉBEC INC.	1984 04 24	Longueuil
2169-1886 2169-1886 QUÉBEC INC.	1984 04 24	Saint-François
2169-2454 2169-2454 QUÉBEC INC.	1984 04 25	Beauharnois
2169-4005 2169-4005 QUÉBEC INC.	1984 04 25	Montmagny
2169-4054 2169-4054 QUÉBEC INC.	1984 04 25	Trois-Rivières
2169-4088 2169-4088 QUÉBEC INC.	1984 04 26	Mingan
2169-4187 2169-4187 QUÉBEC INC.	1984 04 26	Québec
2169-4195 2169-4195 QUÉBEC INC.	1984 04 26	Trois-Rivières
2169-4302 2169-4302 QUÉBEC INC.	1984 04 25	Gaspé
2169-4310 2169-4310 QUÉBEC INC.	1984 04 26	Montréal
2169-4419 2169-4419 QUÉBEC INC.	1984 04 26	Arthabaska
2169-4435 2169-4435 QUÉBEC INC.	1984 04 26	Beauharnois
2169-4450 2169-4450 QUÉBEC INC.	1984 04 26	Drummond
2169-4468 2169-4468 QUÉBEC INC.	1984 04 26	Drummond
2169-4534 2169-4534 QUÉBEC INC.	1984 04 25	Québec
2169-4567 2169-4567 QUÉBEC INC.	1984 04 26	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2169-4583 2169-4583 QUÉBEC INC.	1984 04 26	Québec
2169-4666 2169-4666 QUÉBEC INC.	1984 04 26	Montréal
2169-4807 2169-4807 QUÉBEC INC.	1984 04 26	Abitibi
2169-4864 2169-4864 QUÉBEC INC.	1984 04 26	Québec
2169-4948 2169-4948 QUÉBEC INC.	1984 04 30	Québec
2169-4955 2169-4955 QUÉBEC INC.	1984 04 30	Montréal
2169-4963 2169-4963 QUÉBEC INC.	1984 04 30	Montréal
2169-4971 2169-4971 QUÉBEC INC.	1984 04 30	Montréal
2169-5085 2169-5085 QUÉBEC INC.	1984 04 26	Beauce
2169-5366 2169-5366 QUÉBEC INC.	1984 04 30	Montréal
2169-5374 2169-5374 QUÉBEC INC.	1984 04 30	Montréal
2169-5382 2169-5382 QUÉBEC INC.	1984 04 30	Montréal
2169-5390 2169-5390 QUÉBEC INC.	1984 04 30	Montréal
2169-5408 2169-5408 QUÉBEC INC.	1984 04 30	Montréal
2169-5499 2169-5499 QUÉBEC INC.	1984 04 30	Arthabaska
2169-5507 2169-5507 QUÉBEC INC.	1984 04 30	Arthabaska
2169-5515 2169-5515 QUÉBEC INC.	1984 04 27	Montréal
2169-5531 2169-5531 QUÉBEC INC.	1984 04 30	Saint-François
2169-5549 2169-5549 QUÉBEC INC.	1984 04 30	Montréal
2169-5556 2169-5556 QUÉBEC INC.	1984 04 30	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2169-5564 2169-5564 QUÉBEC INC.	1984 04 30	Montréal
2169-5572 2169-5572 QUÉBEC INC.	1984 04 30	Québec
2169-5028 L'ACADÉMIE DE MASSOTHÉRAPIE D.L.M. INC.	1984 04 26	Terrebonne
2169-2504 AIR 2000 INC.	1984 04 25	Longueuil
2169-4930 ALIMENTATION YVON FUGÈRE INC.	1984 04 27	Trois-Rivières
2169-4724 ALTERNATEUR R.M. INC.	1984 04 27	Longueuil
2169-5333 ARCAND ET LATREILLE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION INC.	1984 04 26	Terrebonne
2169-2694 ARMAND PICARD INC.	1984 04 24	Saint-Maurice
2169-4849 ARSO INC.	1984 04 25	Saguenay
2169-1936 ATELIERS D'USINAGE NASA INC.	1984 04 25	Terrebonne
2169-2652 AUTOMOBILES MARCEL ROBICHAUD INC.	1984 04 24	Québec
2169-2421 AUTOS G. LABBÉ & ASSOCIÉS INC.	1984 04 24	Beauce
2169-4757 A. VACHON LTÉE	1984 04 27	Saint-François
2169-5317 BAHL, LALONDE INC.	1984 04 25	Longueuil
2169-4906 BICYCLES ST-ÉTIENNE INC.	1984 04 26	Québec
2169-4096 BISTRO DES AMIS (1984) INC.	1984 04 25	Montréal
2169-5440 BOUTIQUE BRAZZ PRÊT À PORTER MASCULIN INC.	1984 04 27	Longueuil
2169-4518 BOUTIQUE CARMELLE CHAMPAGNE INC.	1984 04 24	Longueuil
2169-5416 BOUTIQUE CHADA INC.	1984 04 30	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2169-5143 BOUTIQUE GRAIN DE SEL INC.	1984 04 27	Québec
2169-5457 BOUTIQUE PIEDL'ÎLE INC.	1984 04 27	Gaspé
2169-5358 BUREAU D'ADMINISTRATION POUR MÉDECINS INC.	1984 04 30	Québec
2169-4104 CABLO DISTRIBUTION G. INC.	1984 04 25	Gaspé
2169-4120 CAFÉ LE SAGUENÉEN INC.	1984 04 25	Chicoutimi
2169-4278 CAMIONNAGE MARILYNE INC.	1984 04 25	Montréal
2169-4658 CARROSSERIES LA CITÉ INC.	1984 04 25	Montréal
2168-6472 CENTRE DE SKI MONT-CARMEL INC.	1984 04 06	Trois-Rivières
2169-2439 CENTRE VIDÉO LANGE 20 INC.	1984 04 24	Terrebonne
2169-4245 CENTRE-VILLE VIDÉO D.C. INC.	1984 04 26	Montréal
2169-2488 CÉRAMIQUE 2000 INC.	1984 04 24	Frontenac
2169-4880 CÉRAMIQUE BARSETTI LTÉE	1984 04 26	Québec
2169-4013 CIMENT RELANCE INC.	1984 04 24	Montréal
2169-4591 CLINIQUE D'OPTOMÉTRIE GUYLAINE ROBICHAUD INC.	1984 04 26	Hauterive
2169-5614 LA COMPAGNIE DE GESTION MICHEL ROBERT INC.	1984 04 30	Québec
2169-4765 LA COMPAGNIE D'ENTRETIEN SENT BON INC.	1984 04 26	Montréal
2169-1969 CONFISERIES PIGE MANGE INC.	1984 04 25	Beauharnois
2169-4146 CONSTRUCTION BELSAM INC. BELSAM CONSTRUCTION INC.	1984 04 26	Montréal
2169-2256 CONSTRUCTION ROBERT GAGNON INC.	1984 04 25	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2169-1977 LES CRÉATIONS DOMINIQUE LEDOUX INC.	1984 04 25	Montréal
2169-4260 CRÈMES POLAIRE INC.	1984 04 25	Montréal
2169-5044 CUISINE FUTURA INC.	1984 04 30	Saint-Hyacinthe
2169-4989 DÉMÉNAGEMENT HARRISSON INC.	1984 05 01	Rimouski
2169-2462 DENIS CÔTE ENTREPRENEUR PEINTRE INC.	1984 05 01	Chicoutimi
2169-5119 DÉPANNEUR TRÉFLE NOIR INC.	1984 04 25	Montréal
2169-4070 DISTRIBUTIONS DANIEL MEILLEUR INC.	1984 04 24	Longueuil
2169-2447 DISTRIBUTIONS YVES PAQUETTE INC.	1984 04 24	Laval
2169-2470 LES ÉLEVAGES NOBEL INC.	1984 04 25	Bedford
2168-6464 ENTREPRISE FORESTIÈRE KFM INC.	1984 04 06	Rimouski
2169-5341 LES ENTREPRISES ALAIN BEAULIEU INC.	1984 05 01	Montréal
2169-4609 LES ENTREPRISES APPEL-ACTION INC.	1984 04 26	Montréal
2169-4773 LES ENTREPRISES AUBRY ET YERGEAU INC.	1984 04 25	Trois-Rivières
2169-2660 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES MARC ROCHEFORT LTÉE	1984 04 24	Roberval
2168-6829 LES ENTREPRISES GASTON THÉRIAULT INC.	1984 04 06	Montréal
2169-2405 LES ENTREPRISES GRE-MAR LTÉE GRE-MAR ENTREPRISES LTD.	1984 04 24	Frontenac
2169-5002 LES ENTREPRISES INTERFLEX INTERNATIONALES INC.	1984 04 25	Laval
2169-4617 LES ENTREPRISES KEVIN COUTTS INC.	1984 04 26	Québec
2169-4575 LES ENTREPRISES MARCEL BOURGAULT INC.	1984 04 26	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2169-5473 LES ENTREPRISES PIERRE GAGNÉ INC.	1984 04 27	Montmagny
2169-5432 LES ENTREPRISES RÉJEAN ET CHRISTIANE LAJEUNESSE INC.	1984 04 30	Labelle
2169-1910 LES ENTREPRISES RÉJEAN ROY INC.	1984 04 24	Longueuil
2169-4237 LES ENTREPRISES SYLVICOLES FORESTER-ICI INC.	1984 04 25	Rimouski
2169-2686 ÉPHREM PICARD INC.	1984 04 24	Saint-Maurice
2169-4716 FRANCAT MARINE INTERNATIONAL LTÉE	1984 04 27	Saint-Hyacinthe
2169-5127 FRIGOGAZ INC.	1984 04 27	Saint-Maurice
2168-5516 GAÉTAN FRUITS ET LÉGUMES INC.	1984 04 02	Montréal
2169-4625 GESTION AIMÉ CHAUVIN INC.	1984 04 25	Saint-François
2169-4047 GESTION BOYER ET GILLIES INC.	1984 04 25	Montréal
2169-1985 GESTION C & L HARNOIS INC.	1984 04 24	Joliette
2169-4344 GESTION DENIS SAILLANT INC.	1984 04 26	Québec
2169-4443 GESTION FRANÇOIS BRETON INC.	1984 04 26	Montmagny
2169-5150 GESTION GOUFI INC.	1984 04 27	Frontenac
2169-4351 GESTION JACQUES SAILLANT INC.	1984 04 26	Québec
2169-4369 GESTION JEAN-MARC SAILLANT INC.	1984 04 26	Québec
2169-4328 GESTION JOHANNE SAILLANT INC.	1984 04 26	Québec
2169-4641 GESTION JYG INC.	1984 04 26	Québec
2169-4377 GESTION LINE SAILLANT INC.	1984 04 26	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2169-4872 GESTION MARIE-ANTOINETTE GOULET INC.	1984 04 26	Québec
2169-4393 GESTION MÉGAFFORD INC.	1984 04 26	Longueuil
2169-4062 GESTION P & G LTÉE	1984 04 25	Québec
2169-2603 GESTION PAUL DICKEY INC.	1984 04 24	Rouyn-Noranda
2169-4336 GESTION SERGE SAILLANT INC.	1984 04 26	Québec
2169-4823 GESTION YVES LETELLIER INC.	1984 04 26	Québec
2169-4542 GESTION YVES SAUVÉ INC.	1984 04 24	Beauharnois
2169-4674 LES GESTIONS RÉAL LABRIE INC.	1984 04 27	Québec
2169-4997 LES GESTIONS YULEN INC.	1984 04 30	Laval
2169-5275 GILLES SPORT INC.	1984 04 27	Laval
2169-2587 LE GROUPE C I A C INC.	1984 04 18	Longueuil
2169-4161 GROUPE CONSEIL L.R. INC.	1984 04 26	Longueuil
2169-5622 LE GROUPE DE PLANIFICATION AGRICOLE H.R. DU QUÉBEC INC.	1984 04 30	Iberville
2169-5424 GROUPE MONTCO INC.	1984 04 30	Montréal
2169-4153 HORTICULTÉCH INC.	1984 04 26	Saint-Maurice
2169-5291 LES IMMEUBLES CHARLEDUC INC.	1984 04 27	Québec
2169-5069 IMPRIMERIE LALIBERTÉ INC.	1984 04 30	Québec
2169-4211 LES IMPRIMERIES FRANC-BERT INC.	1984 04 26	Labelle
2169-5598 LES INVESTISSEMENTS ROBERT MARION INC.	1984 04 30	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2169-2298 IST-INFORMATION INC.	1984 04 19	Montréal
2169-4831 JEAN-YVES LAFRENIÈRE INC.	1984 04 25	Montréal
2169-4799 LARIVIÈRE MOTEURS ÉLECTRIQUES INC.	1984 04 26	Québec
2169-4914 LÉON LACERTE INC.	1984 04 26	Trois-Rivières
2169-5283 LINGERIE IRÈNE BEAUDOIN INC.	1984 04 27	Drummond
2169-4112 LITHO-PROFIL INC.	1984 04 25	Québec
2169-4898 LORRAINE SÉGUIN IDÉES MEUBLES INC.	1984 04 27	Saint-Hyacinthe
2169-5135 LOXO INC.	1984 04 27	Montréal
2169-4039 L. MARTIN (1984) INC.	1984 04 24	Kamouraska
2169-1902 L.D.A. AUTO INC.	1984 04 24	Longueuil
2169-2496 MACHINERIE C.N.C. INC.	1984 04 24	Montréal
2169-5325 LES MANCHES D'OUTILS B.G. INC.	1984 04 26	Chicoutimi
2169-2595 MARCEL JOLICOEUR ET ASSOCIÉS LTÉE	1984 04 24	Abitibi
2169-1928 MARCHÉ LEVASSEUR ET FILS (1984) INC.	1984 04 25	Trois-Rivières
2169-4021 LA MARINA GEORGES PROULX INC.	1984 04 25	Beauharnois
2169-4385 MATÉRIEL EN VRAC C.S. LTÉE	1984 04 26	Montréal
2169-2249 MAURICE GARCEAU TRANSPORT INC.	1984 04 25	Iberville
2169-4633 MICHAEL D. DE ROSA & ASSOCIÉS LTÉE	1984 04 26	Montréal
2169-4500 MIEL LECLERC INC.	1984 04 27	Québec
2169-4203 MOTO-SPORT STE-ANNE-DES-MONTS INC.	1984 04 26	Gaspé

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2169-4740 LES MURS SECS DANIEL INC.	1984 04 26	Laval
2169-4708 NOEMI MARINE INC.	1984 04 27	Longueuil
2169-5465 NORMATEC QUÉBEC INC.	1984 04 27	Chicoutimi
2169-4179 ORBEC EXPLORATION MINIERE LTÉE	1984 04 26	Québec
2169-1621 OSCAR FILMS INC.	1984 04 16	Montréal
2169-2702 PAUL PICARD INC.	1984 04 24	Saint-Maurice
2169-4286 PIERRE LEBLANC TRANSPORT INC.	1984 04 25	Québec
2169-4922 PISCINE EAU ET SOLEIL INC.	1984 04 27	Trois-Rivières
2169-4427 LES PLACEMENTS ANDRÉ RÉGIS INC.	1984 04 25	Chicoutimi
2169-2611 LES PLACEMENTS M.J.H. TANGUAY INC.	1984 04 25	Québec
2169-4138 LES PNEUS J.P.S. INC.	1984 04 26	Roberval
2169-2629 POLYCLINIQUE MÉDICALE DE THETFORD MINES INC.	1984 04 24	Frontenac
2169-4484 POURVOIRIE DAMVILLE INC.	1984 04 27	Québec
2169-5580 PRODUITS IMCO (1984) INC.	1984 04 30	Montréal
2169-5267 RESSOURCES PROFESSIONNELLES INFORMATIQUES (R.P.I.) INC.	1984 04 27	Montréal
2168-4287 RESTAURANT CHAT-ROND INC.	1984 03 30	Mingan
2169-4401 RESTAURANT GASTON & GASTON INC.	1984 04 26	Laval
2169-4732 ROLLAND GUAY INC.	1984 04 27	Montréal
2169-4229 SALON ÉPARGNE-PLACEMENTS DE L'ESTRIE INC.	1984 04 27	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2169-4294 SERRES LEVICÔ INC.	1984 04 25	Bonaventure
2169-4476 LES SERVICES DESTAIR INC. DESTAIR SERVICES INC.	1984 04 27	Alma
2169-2561 SOCIÉTÉ DE GESTION CARELI INC.	1984 04 24	Arthabaska
2169-1951 SOCIÉTÉ DE GESTION LIONEL J. LANDRY INC.	1984 04 25	Terrebonne
2169-1944 SOCIÉTÉ DE GESTION PIERRE C. PAQUETTE INC.	1984 04 25	Terrebonne
2169-2579 SPORTS VARIÉTÉ MERCIER INC.	1984 04 24	Terrebonne
2169-5010 TAXI ROYAL DU NORD INC.	1984 04 27	Témiscamingue
2169-4492 TERRASSEMENT STE-MARGUERITE (1984) INC.	1984 04 27	Trois-Rivières
2169-4815 TRANSPORT J.R.M. INC.	1984 04 26	Québec
2169-2645 TRANSPORT MALCOLM CAMERON INC.	1984 04 26	Beauharnois
2169-4252 TRANSPORT YVON DION INC.	1984 04 27	Arthabaska
2169-2413 LES TRANSPORTS MIC-RAY INC.	1984 04 24	Québec
2169-5523 TRÉSORS CACHÉS INC.	1984 04 26	Montréal
2169-4526 ULTRA - REF. INC.	1984 04 24	Québec

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1635-8137 BÉTON CLOUTIER INC.	1979 04 27	1984 04 26	LE POISSON B.G.O. INC.
1202-1192 BOUCHERIE CARRIER INC.	1970 08 19	1984 04 27	
1167-7408 BOULANGERIE MODERNE ROUSSIN LTÉE	1969 02 03	1984 04 27	BOULANGERIE ROUSSIN INC.
1624-8577 BRASSERIE L'ALAMBIC INC.	1978 03 29	1984 04 26	
1159-5444 CAYER CONSTRUCTION LTÉE	1966 11 07	1984 04 27	CONSTRUCTION CAYER LTÉE CAYER CONSTRUCTION LTD.
1245-7438 CHEMACO LTD.	1938 02 07	1984 04 26	
1238-4285 CHIBOUGAMAU TRANSPORT LIMITÉE	1950 04 05	1984 04 27	
1199-4043 LA CIE IMMOBILIÈRE DE SHEFFORD VALLEY INC.	1969 10 21	1984 04 24	
1510-4698 LA COMPAGNIE DES ASCENCEURS ACME LTÉE	1978 01 26	1984 04 25	
1629-0447 LES CONSTRUCTIONS A. BRETON ET FILS INC.	1978 08 22	1984 04 26	
1364-4992 CRÉDICOR INC.	1975 07 04	1984 04 26	CONSYSMAN INC.
1479-6114 DISCO-CLUB LE HAREM INC.	1977 07 18	1984 04 26	
1333-7589 ÉBÉNISTERIE DE CHICOUTIMI-NORD INC.	1973 06 08	1984 04 25	LES DISTRIBUTIONS R.A.G. DE CHICOUTIMI INC.
1467-2265 ÉDIFICE RAINVILLE INC.	1976 05 21	1984 04 24	
1303-9193 EMBRAYAGES ET FREINS MAIR INC. ...	1958 07 29	1984 04 25	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1128-6325 ENTREPRENEURS PAYSAGISTES INDUSTRIELS INC.	1964 05 04	1984 03 30	
1632-4469 LES ENTREPRISES BÉLANGER & D'AMOURS INC.	1978 12 20	1984 04 24	
1356-5288 LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES G.S. ROY LTÉE	1974 05 14	1984 04 27	
1501-5845 LES ENTREPRISES LUC CHALUT INC.	1975 12 29	1984 04 26	
1479-4820 LES ENTREPRISES RICHARD L. GERVAIS LTÉE	1977 07 14	1984 04 24	
1158-0438 ÉQUIPEMENT GERMAIN INC.	1955 09 26	1984 04 27	
1624-3933 EXCAVATION BIRON INC.	1978 03 13	1984 04 26	
1468-1381 GESTION DEGIMI INC.	1976 07 62	1984 04 24	
1183-6558 GESTION M.L.P. LTÉE	1960 07 07	1984 04 25	
1630-0774 G. & L.P. ST-PIERRE INC.	1978 09 28	1984 04 24	
1633-9731 LES HABITATIONS MICHEL D'AMOURS INC.	1979 02 26	1984 04 25	
1183-3621 HENRI JEAN & FILS INC.	1968 11 20	1984 04 26	
1152-5938 HÔTEL LA SAPINIÈRE LIMITÉE	1936 04 06	1984 04 30	
1367-5111 IMMEUBLES DONORA LTÉE	1974 03 28	1984 04 24	
1632-0061 LES IMMEUBLES E. LECOMPTE & FILS INC.	1978 12 07	1984 04 24	LES IMMEUBLES ÉLOI LECOMPTE INC.
1475-6696 LES IMMEUBLES TROIS-PISTOLES INC.	1977 09 23	1984 04 25	
1142-7275 IMPRIMERIE CHÂTELAIN LTÉE	1961 08 14	1984 04 24	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1629-9232 JASUCA INC.	1978 09 21	1984 05 01	
1131-6940 JULIEN LOISELLE INC.	1958 10 03	1984 04 24	
1224-3259 J.G. LAMBERT INC.	1972 01 13	1984 04 25	
1135-4891 J.L. BRISSETTE LIMITÉE	1946 09 30	1984 04 30	
1477-9060 LABORATOIRE DIESEL A.L. INC.	1977 05 20	1984 04 03	
1636-0943 LIMIJA-CAMISUE INC.	1979 05 09	1984 04 25	
1273-9546 MARCEL MORIN ASSURANCES INC. ...	1970 02 24	1984 04 25	
1624-5789 MARCHÉ LEVASSEUR & FILS LTÉE	1978 03 20	1984 04 25	LES GESTIONS ELOI LEVASSEUR INC.
1371-8267 NETTOYEUR BEAUHARNOIS INC.	1975 03 24	1984 04 26	
1320-9390 PAUL NORMAND INC.	1958 12 30	1984 04 26	
1199-9836 PÊCHERIES GINGRAS INC.	1966 01 07	1984 04 30	
1106-5281 DES PINS SERVICE INC.	1968 10 30	1984 04 24	
1475-6688 PIZZERIA CHEZ ANNETTE INC.	1977 09 23	1984 04 25	
1270-5695 LES PLACEMENTS LACOSTE INC.	1963 02 14	1984 04 25	
1472-9495 PLACEMENTS MOGIME INC.	1977 06 01	1984 04 24	
1856-0706 LES POURVOIRIES D'ANTICOSTI INC. .	1982 03 22	1984 04 26	
1637-7962 LES PUBLICATIONS CLAUDE DAIGNEAULT INC.	1979 07 20	1984 04 24	JOURNAL LE RÉGIONAL DES CANTONS DE L'EST INC.
1475-4659 RAYCHAR INC.	1977 03 21	1984 04 26	
1158-1105 LES RESTAURANTS MARIE-ANTOINETTE INC.	1968 05 01	1984 04 26	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1203-2009 ROY ÉLECTRIQUE INC.	1970 05 19	1984 04 25	
1234-8967 ROYAL AUTO INC.	1962 09 05	1984 04 24	
1480-4686 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE O.P.S. LTÉE	1975 10 20	1984 04 26	
1339-1446 LES TISSAGES AU TERROIR, INC.	1973 08 09	1984 04 26	
1502-7964 VIANDE EN GROS BENOIT LTÉE	1976 03 29	1984 04 24	

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

27

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2169-4690 BUANDERIE DES M-HÔTELS & RESTAURANTS INC.	BUANDERIE DES M-HÔTELS & RESTAURANTS INC. 2165-1708 QUÉBEC INC.	1984 04 27	Québec
2169-5101 CASCADE TECHNOLOGIES INC.	CASCADE TECHNOLOGIES INC. MÉTAL CASCADE INC.	1984 04 30	Montréal
2169-5481 EXCAVATION RENÉ ST-PIERRE INC.	1279-8906 QUÉBEC INC. EXCAVATION RENÉ ST-PIERRE INC. TRANSPORT BLANCHARD INC.	1984 04 30	Saint-François
2169-1894 GESTION FORAN INC.	1645-6998 QUÉBEC INC. 1645-6972 QUÉBEC INC. 1645-7004 QUÉBEC INC. 1645-6964 QUÉBEC INC.	1984 04 24	Québec
2169-4781 PLACE BROSSARD INC.	PLACE BROSSARD, INC. LES INVESTISSEMENTS MONT-ST-HILAIRE, INC.	1984 05 01	Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

27

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1861-2739 1861-2739 QUÉBEC INC.	1982 09 13	1984 04 24	du district: Longueuil
1863-4527 1863-4527 QUÉBEC INC.	1982 11 23	1984 04 24	de la dénomination sociale: ECODECART INC.
1864-5945 1864-5945 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1984 04 25	1) de la dénomination sociale: ENTREPRISE DE TRANSPORT RÉJEAN SIMARD INC. 2) du district: Chicoutimi
1864-6265 1864-6265 QUÉBEC INC.	1982 12 17	1984 05 01	1) du district: Roberval 2) du capital-actions
1864-8493 1864-8493 QUÉBEC INC.	1982 12 21	1984 04 26	de la dénomination sociale: GESTION P. GALIPEAU INC.
2151-3650 2151-3650 QUÉBEC INC.	1983 02 15	1984 04 24	de la dénomination sociale: TEISSEIRE DÉVELOPPEMENT INC.
2152-8492 2152-8492 QUÉBEC INC.	1983 03 17	1984 04 27	du capital-actions
2153-5372 2153-5372 QUÉBEC INC.	1983 04 22	1984 04 27	du district: Longueuil
2154-4234 2154-4234 QUÉBEC INC.	1983 04 21	1984 04 25	de la dénomination sociale: PLACEMENTS C.G.F. INC.
2157-2938 2157-2938 QUÉBEC INC.	1983 06 27	1984 04 24	de la dénomination sociale: GESTION MODAGI INC.
2158-1392 2158-1392 QUÉBEC INC.	1983 08 09	1984 04 27	1) de la dénomination sociale: L'HOIR (1984) INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2160-7288 2160-7288 QUÉBEC INC.	1983 10 05	1984 04 26	1) du district: Québec 2) du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2160-7346 2160-7346 QUÉBEC INC.	1983 10 05	1984 04 26	1) du district: Québec 2) du capital-actions
2163-1692 2163-1692 QUÉBEC INC.	1983 11 30	1984 04 24	1) de la dénomination sociale: LES ENCEINTES ACOUSTIQUES UNISSON INC. 2) du capital-actions
2163-9943 2163-9943 QUÉBEC INC.	1983 12 19	1984 04 26	du district: Laval
2164-1436 2164-1436 QUÉBEC INC.	1984 01 04	1984 04 26	de la dénomination sociale: LES REVÊTEMENTS DE PROTECTION ALPHATEC CANADA INC.
2164-3747 2164-3747 QUÉBEC INC.	1983 12 29	1984 04 24	de la dénomination sociale: ANTONIO MOREAU (1984) LTÉE
2166-3588 2166-3588 QUÉBEC INC.	1984 02 17	1984 04 26	de la dénomination sociale: BELLES MODES DRUMMOND (1984) INC.
2166-9130 2166-9130 QUÉBEC INC.	1984 03 01	1984 04 24	1) de la dénomination sociale: BIACOR INC. 2) du district: Chicoutimi
2167-2217 2167-2217 QUÉBEC INC.	1984 03 08	1984 04 26	de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS GUARDCOR INC. GUARDCOR INVESTMENTS INC.
2167-7000 2167-7000 QUÉBEC INC.	1984 03 16	1984 04 25	1) de la dénomination sociale: ALIMENTATION ST-RAYMOND INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1859-6064 LES ALARMES AU POINT INC.	1982 07 13	1984 04 26	1) de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES LUCRE INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1158-9470 AMEUBLEMENTS M.T. INC.	1956 05 24	1984 04 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
2167-0666 ATELIER PIERRE FORTIN (1984) INC. ...	1984 03 05	1984 04 24	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1105-4822 BOISERIES RAYMOND INC.	1965 02 11	1984 04 30	du capital-actions
1847-2233 BOUVILLONS CANADA (1977) LTÉE	1981 06 03	1984 04 26	de la dénomination sociale: BOUVILLONS CANADA LTÉE
2155-7178 CENTRE DE PLEIN AIR LOUIS RIEL INC.	1983 05 26	1984 04 25	du capital-actions
2168-1846 CONSTRUCTION & RÉNOVATION B. DESJARDINS INC.	1984 03 27	1984 04 27	1) du district: Longueuil 2) du capital-actions
2166-8561 ENTREPRISES GILLES ET YVAN ST-LAURENT INC.	1984 02 27	1984 04 24	de la dénomination sociale: ENTREPRISES GILLES ST-LAURENT INC.
2167-5913 LES ENTREPRISES GILLES LABRIE INC.	1984 03 16	1984 04 24	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS GILLES LABRIE INC.
1472-4298 LES ENTREPRISES JEAN HALLÉ INC. ..	1976 12 17	1984 04 24	1) du district: Joliette 2) du capital-actions
1257-9603 ÉTIENNE MENEGOS INC.	1967 06 29	1984 04 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
1858-3039 FERME JEAN-YVES GOSSELIN INC.	1982 06 01	1984 04 27	du capital-actions
2167-8420 FERMES 3M INC.	1984 03 26	1984 04 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
1331-5908 GESTION DARVEAU ET PERRON LTÉE	1973 04 27	1984 04 26	du capital-actions
1851-2764 GESTION DENIS REID INC.	1981 10 13	1984 04 24	1) du capital-actions 2) des dispositions
1851-5726 GESTION DÉSORMEAU INC.	1981 10 21	1984 04 27	1) du capital-actions 2) des dispositions
1848-7645 GESTION PROMINTER INC.	1981 07 24	1984 04 25	de la dénomination sociale: OVERSIF MARKETING INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1848-6076 LE GROUPE COMMUNI-CONSEIL INC.	1981 07 16	1984 04 27	de la dénomination sociale: BAZIN, DUMAS, DUPRÉ, SORMANY, COMMUNICATEURS-CONSEILS INC. du capital-actions
2159-6747 LES HABITATIONS DES PRAIRIES INC.	1983 09 01	1984 04 24	du district: Montréal
1843-4217 HYDRO INSTALLATION L.C. INC.	1981 02 20	1984 04 26	de la dénomination sociale: PISCINES CASCADES L.C. INC.
2164-8555 LES INDUSTRIES CARON (MEUBLES) INC.	1984 01 24	1984 04 26	1) du capital-actions 2) des dispositions
1648-2879 JEAN-SERGE LAFLEUR & ASSOCIÉS, ASSURANCE-VIE INC.	1980 10 08	1984 04 25	de la dénomination sociale: LES COURTIER D'ASSURANCES VOYER, LEROUX & ASSOCIÉS LTÉE
1270-7808 LAGES INC.	1964 05 19	1984 04 26	du capital-actions
1170-3105 LOUIS DAVID PARÉ INC.	1966 06 22	1984 04 24	du capital-actions
1508-1219 LUC FAUTEUX INC.	1977 10 28	1984 03 29	de la dénomination sociale: ALUMINIUM LUC FAUTEUX INC.
1140-5917 MARCHÉ AUBUCHON INC.	1965 08 12	1984 04 28	du capital-actions
1140-5917 MARCHÉ AUBUCHON INC.	1965 08 12	1984 04 26	du capital-actions
1845-5873 MATÉRIAUX BLANCHET INC.	1981 04 25	1984 04 25	du capital-actions
2158-8017 OPTIQUE RIMOUSKI INC.	1983 07 28	1984 04 24	de la dénomination sociale: SALON D'OPTIQUE RIMOUSKI INC.
2168-3933 LES PIERRES TAILLÉES J.D. INC.	1984 03 30	1984 04 30	de la dénomination sociale: GRANIT J.D. INC.
1181-7384 P.-E. VACHON LTÉE	1966 01 13	1984 04 26	des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1463-7623 RÉAL MUNGER INC.	1976 01 19	1984 04 25	du capital-actions
1847-3546 SERVICE D'IMPÔT R.S. INC.	1981 06 09	1984 04 26	1) du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum 2 maximum 5
1262-7154 SOCIÉTÉ DE GESTION GERMAIN INC. .	1968 09 13	1984 04 27	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
2163-3342 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE RENTIM INC. .	1983 12 06	1984 04 25	du district: Montréal
1268-3074 LA SOCIÉTÉ JEAN TALON INC.	1961 08 04	1984 04 24	du capital-actions
1624-5144 SOMAPRO QUÉBEC INC.	1978 03 17	1984 04 26	du capital-actions
2153-1470 SURVEILLANCE SPÉCIALE S.P. INC. ...	1983 04 07	1984 04 26	du capital-actions
2154-8474 TABAGIE LOUISE CÔTÉ INC.	1983 04 29	1984 04 26	de la dénomination sociale: DÉPANNEUR GAZ BAR LOUISE CÔTÉ INC.
1846-3182 TABAGIE-ACCOMMODATION DU QUARTIER LATIN INC.	1981 05 08	1984 04 24	de la dénomination sociale: GESTIONS DANIEL CADRIN INC.
1842-2865 TAVERNE LE GRIFFON INC.	1981 01 12	1984 04 25	de la dénomination sociale: GESTION CEGICO INC.
2168-0400 LES TENTES-ROULOTTES C.G.L. INC. .	1984 03 22	1984 04 25	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 15
2165-5311 LES TRANSPORTS GENESSE ET FILS INC.	1984 02 02	1984 04 26	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2152-6967 LES TRANSPORTS L.A. COULOMBE INC.	1983 03 16	1984 04 26	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2166-7514 ACTION DÉFI À L'INJUSTICE POUR NOS DROITS A.D.I.D.	1984 04 25	5, rue Nicolas Vincent, Village Huron, Loretteville
2167-1334 ACTION FEMME ST-FÉLIX	1984 04 25	Saint-Félix-d'Otis
2168-7140 LES AMIS DU HOCKEY-EUROPE «85» INC.	1984 04 27	Sainte-Thérèse
2166-2473 ASSOCIATION DES CHASSEURS DE CARIBOUS DU QUÉBEC INC.	1984 04 26	Montréal
2168-9617 ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC	1984 04 26	Montréal
2167-9410 ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN RESSOURCES HUMAINES DE L'ESTRIE (AGRHE)	1984 04 27	1560, Godbout, Sherbrooke
2168-7967 L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES APPARTEMENTS ST-PASCAL INC.	1984 04 30	1991, rue Bardy, app. 14, Québec
2168-9484 ASSOCIATION DES MARCHANDS PLACE ST-RÉDEMPTEUR INC.	1984 04 25	Saint-Rédempteur
2168-2968 ASSOCIATION DES POLICIERS-POMPIERS DE TROIS-RIVIÈRES OUEST INC.	1984 04 30	490, Côte Richelieu, Trois-Rivières-Ouest
2167-9709 L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES HORS-ZEC DE LA «LIÈVRE»	1984 04 30	107, de la Rivière, Sainte-Hedwidge
2168-2240 ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC MURPHY INC.	1984 04 27	Pabos Mills
2167-9097 L'ASSOCIATION LES MILLIONNAIRES DU TEMPS LIBRE INC.	1984 04 26	Sept-Îles
2166-5526 ASSOCIATION NAUTIQUE BEAUPORT INC.	1984 04 26	81, Chaumas, Beauport

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2167-9006 L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS EN GÉRONTOLOGIE	1984 04 25	Montréal
2166-1194 L'ATELIER LORENZO INC.	1984 04 25	5206, St-Laurent, Montréal
2168-9633 LES AUTEURS-COMPOSITEURS DE LA VALLÉE DU RICHELIEU	1984 04 26	199 C, rue Laurier, Saint-Jean-sur-Richelieu
2167-4486 BASE DE PLEIN AIR DU HAUT-RICHELIEU INC.	1984 04 26	1021, Terrasse Des Saules, app. 4, Longueuil
2167-4072 BUREAU DES INNOVATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	1984 04 26	Chicoutimi
2166-7217 CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MASKINONGÉ INC.	1984 04 25	Maskinongé
2166-1228 LE CENTRE DES JEUNES TRAVAILLEURS DE L'EST INC.	1984 04 26	12159, rue Reeves, Montréal
2167-9790 LES CÉRATRUQUES DE SAINT-HUBERT	1984 04 25	Saint-Hubert, Chambly
2167-1805 CINÉ-CLUB DE GASPÉ	1984 04 27	Gaspé
2165-4702 CLASSIQUE PROVINCIALE DE CANOT DE CHIBOUGAMAU INC.	1984 04 26	443, 3 ^e Rue, Chibougamau
2166-5500 CLUB 35% DE NATATION QUÉBEC	1984 04 25	1415, rue Jarry est, Montréal
2167-1607 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-RAYMOND DE PORTNEUF	1984 04 25	Saint-Raymond
2167-9535 CLUB DE L'ÂGE D'OR JOYEUX LOISIR DE GUIGUES INC.	1984 04 25	Saint-Bruno-de-Guigues
2168-9898 CLUB DE NATATION PONT-ROUGE INC.	1984 04 26	Pont Rouge
2167-1441 CLUB DE NATATION TORPILLE	1984 04 30	1440, Bas L'Assomption nord, L'Assomption
2163-2484 CLUB DE SOCCER BOMBERS JA-CAN INC. JA-CAN BOMBERS SOCCER CLUB INC.	1984 04 26	3774, avenue Addington, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2164-7219 CLUB DE SOCCER DE SAINTE-JULIE INC.	1984 04 25	Sainte-Julie, Longueuil
2168-2257 CLUB DES PÊCHEURS ET CHASSEURS DE LA GRANDE BAIE DE VALLEYFIELD INC.	1984 04 25	Salaberry-de-Valleyfield
2165-6475 CLUB ÉQUESTRE D'ANTICOSTI	1984 04 26	Port-Menier, Île d'Anticosti
2164-9405 CLUB OPTIMISTE DE GASCONS INC.	1984 04 27	Gascons
2167-1003 CLUB OPTIMISTE DE GRENVILLE ET AGGLOMÉRATION INC.	1984 04 26	12, rue Pierre-Laporte, Grenville
2165-6889 CLUB OPTIMISTE DE STE-ÉLISABETH	1984 04 25	Sainte-Élisabeth
2163-5818 CLUB RÉCRÉATIF DE LA RAFFINERIE DE GULF CANADA LTÉE	1984 04 26	3501, Broadway, Montréal-Est
2169-3148 CLUB RICHELIEU LIMOILOU	1984 04 25	Québec
2168-9625 CLUB SOCIAL LES BOOZY	1984 04 26	Charlesbourg
2168-9385 CLUB SOCIAL LES NOCTAMBULES DE DRUMMONDVILLE INC.	1984 04 27	874, rue Jean-Brébeuf, Drummondville
2167-9386 COBIPUQ COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA RÉGION DE QUÉBEC	1984 04 30	999, Place de Ville, Sainte-Foy
2168-9419 COMITÉ BERTHIER-VILLENEUVE INC.	1984 04 26	600, rue Frontenac, Berthierville
2166-5815 COMITÉ DE SOLIDARITÉ «DISPARUS TIERS MONDE»	1984 04 26	3903, Saint-Laurent, Montréal
2168-7835 COMITÉ DES FÊTES - HENRYVILLE 1985 INC.	1984 04 26	133, rue Saint-Georges, Henryville
2168-9765 COMITÉ DES LOCATAIRES DES HABITATIONS À LOYER MODIQUE (H.L.M.) DE DRUMMONDVILLE INC.	1984 04 26	Drummondville
2167-9477 COMITÉ DU PARC ÉCOLE NOTRE-DAME DES RAPIDES INC.	1984 04 25	8585, rue George, LaSalle

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2166-7084 COMMUNAUTÉ-JEUNESSE DE QUÉBEC	1984 04 26	Québec
2166-2580 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT FAUNIQUE TOURISTIQUE ET CULTURELLE, «FAUCUS»	1984 04 27	Causapsal
2166-5211 CORPORATION POUR LA PRÉPARATION DE L'AVENIR (CORIF)	1984 04 30	1834, Rachel est, Montréal
2166-5419 LE CORPS DE CLAIRONS ET TAMBOURS LA DYNASTIE DE VARENNES INC.	1984 04 30	2190, Marie Victorin, Varennés
2168-9120 DIBÉ - PLOCA INC.	1984 04 26	1063, de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies
2167-4536 LES ÉDITIONS SCO INC.	1984 04 25	800, rue Maisonneuve est, bureau 10430, Montréal
2166-7811 ENSEMBLE DANS LES GROUPES D'ACTION JEUNESSE (E.N.G.A.J.) INC.	1984 04 25	82, Sherbrooke ouest, Montréal
2164-7268 L'ENTRAIDE BAZAR-PERMANENT	1984 04 26	3704, Jean-Talon est, Montréal
2162-8334 ÉQUIPE DE SKI ALPIN DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	1984 04 26	2735, boulevard Liégeois, Sainte-Foy
2164-4307 ESPOIR & AMITIÉ DE L'EST DE MONTRÉAL	1984 04 25	13926, rue Notre-Dame est, Pointe-aux-Trembles
2168-9393 FONDATION CATHOLIQUE DU CINÉMA ET DE L'AUDIO-VISUEL	1984 04 26	Montréal
2164-7714 LA FONDATION DU CENTENAIRE DE VILLE DÉGELIS INC.	1984 04 30	Dégelis
2165-4603 FONDATION HÔPITAL LAVAL	1984 04 25	2725, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy
2167-9766 LA FONDATION LE BALAI LIBÉRÉ	1984 04 27	5309, rue Brébeuf, Montréal
2164-4612 GARDERIE EDINBURGH	1984 04 25	500, avenue Hudson, Montréal-Ouest

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2168-9435 GESTION DE RESSOURCES COMMUNAUTAIRES D.H.L. INC.	1984 04 25	712, Galt ouest, Sherbrooke
2167-9147 GRAND PRIX DE LA SCIENCE-FICTION ET DU FANTASTIQUE QUÉBÉCOIS	1984 04 26	510, rue du Sous-Bois, Bernières
2164-7110 LE GROUPE ART ET PATRIMOINE (G.A.P.) <i>THE HERITAGE AND ART GROUP (H.A.G.)</i>	1984 04 25	Montréal
2162-3756 LES HABITATIONS DE TAILLON	1984 04 26	1800, Saint-Pierre, Lemoyne
2166-5849 HALTE-GARDERIE LES PETITS DU PONTIAC INC.	1984 04 30	Campbell's Bay
2168-9088 JARDIN COMMUNAUTAIRE DE MONTMAGNY INC.	1984 04 25	Montmagny
2163-5719 LES JARDINS COMMUNAUTAIRES SHERMONT INC.	1984 04 26	Sherbrooke
2164-9272 LE JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES DE BEAUHARNOIS	1984 04 25	399, St-Louis, Beauharnois
2167-1383 LA LIGUE VIETNAM LIBERTÉ INC.	1984 04 30	3721, Mountain Sight, app. 102, Montréal
2164-4075 LOISIRS DU LAC ROBERT INC.	1984 04 26	9650, boulevard St-Canut, Saint-Canut
2164-7250 NAISSANCE-RENAISSANCE (MONT-LAURIER)	1984 04 26	Mont-Laurier
2169-3585 ORGANISME PROVINCIAL DES EMPLOYEURS EN COIFFURE	1984 04 27	1001, boul. de Maisonneuve ouest, bureau 1400, Montréal
2168-9963 LES ORGUES DE MAISONNEUVE	1984 04 25	1639, Létourneux, Montréal
2168-2018 PARRAMITIÉ DES BOIS-FRANCS INC.	1984 04 25	Victoriaville
2168-7876 PRÉVENTION DE QUARTIER LACHENAIE	1984 04 26	447, Curé Bélanger, Lachenaie
2161-5059 LA PROCHAINE ÉTAPE: CENTRE D'ÉCHANGE ENTRE FEMMES (C.E.F.)	1984 04 26	2608, du Verdier, Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2167-9253 PROTECTION DU VOISINAGE DE SHAWINIGAN-SUD INC.	1984 04 25	900, 6e Avenue, Shawinigan-Sud
2168-9823 RÉSEAU PIF	1984 04 30	19, chemin de Casson, Westmount
2166-7456 RÉSIDENTE LAFLEUR INC.	1984 04 26	101, Lac Lambert, Sainte-Angèle-de-Prémont
2167-9287 SERVICE DE PASTORALE «LA SOURCE»	1984 04 27	1181, Esplanade, Val Bélaïr
2164-7789 TEMPLE LUMIÈRE ET VIE INC.	1984 04 26	6282, Jean-Talon est, app. 1, Saint-Léonard
2165-4801 TERRITOIRE DE CONSERVATION DU DOMAINE MAC/GA	1984 04 27	Bishopton
2166-5575 LE THÉÂTRE VERMEIL	1984 04 30	Montréal
2166-7878 LA TROUPE DE THÉÂTRE LA SÉANCE INC.	1984 04 26	Matane
2167-1433 LES VINGT-QUATRE HEURES DE ROUYN-NORANDA	1984 04 26	Rouyn

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2157-7929 FONDATION DES AMIS DU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL	1983 08 18	1984 04 26	des objets
1863-9831 RABBINICAL COLLEGE MAOR HAGOLAH D'SATMAR OF CANADA, 'SATMAR EXILE LIGHT OF CANADA'	1949 11 23	1984 04 26	de la dénomination sociale: COLLÈGE RABBINIQUE ET CONGRÉGATION MAOR HAGOLAH DU CANADA RABBINICAL COLLEGE AND CONGREGATION MAOR HAGOLAH OF CANADA

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

27

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de dénomination sociale (Article 21)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de la corporation suivante:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1109-9272 STAPAK LTD.	STAPAK LTÉE STAPAK LTD.	1966 03 15

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

27

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1850-3078 1850-3078 QUÉBEC INC.	1981 09 14	1984 05 18
1850-3086 1850-3086 QUÉBEC INC.	1981 09 14	1984 05 18
1864-3015 1864-3015 QUÉBEC INC.	1982 12 07	1984 05 18
1237-8410 AGENCE IMMOBILIÈRE BELOEIL LIMITÉE	1957 02 11	1984 05 18
1477-1596 AUTOBUS DE ST-HUGUES INC.	1977 05 02	1984 05 18
1472-1203 AUTOBUS JACQUES RABOUIN INC.	1976 12 09	1984 05 18
2152-2271 BI-ÉNERGIE LAVAL OUEST INC.	1983 03 03	1984 05 18
1862-9204 CLUB AQUATIQUE POLOSONIC C.S.R. INC.	1982 11 12	1984 05 18
1638-7441 CLUB DE HOCKEY DE L'UNION DES FACTEURS DU LOCAL 10 DE MONTRÉAL	1979 09 12	1984 05 18
1859-4739 CLUB GYM-ATOUT	1982 07 08	1984 05 18
1471-3838 COMITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DES ANCIENS COMBATTANTS À LAUZON, INC.	1976 11 08	1984 05 18
1118-1997 CONSTRUCTION BEAVER LIMITÉE	1963 09 06	1984 05 18
1353-3344 CONSTRUCTION PAM INC.	1956 06 26	1984 05 18
1192-6755 C.R. AUTOS INC.	1970 02 09	1984 05 18
1141-7680 DENICO INC.	1964 09 16	1984 05 18
1860-1096 DOLLARD TAXI INC.	1982 08 12	1984 05 18
1474-0039 LES ENTREPRISES BIAL INC.	1977 02 08	1984 05 18

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1336-4153 LES ENTREPRISES EVERETT LTÉE	1972 10 02	1984 05 18
1122-2015 LES ENTREPRISES J. LEMIEUX INC.	1963 06 28	1984 05 18
1480-9438 EXPOSITION INTERNATIONALE DE FOURRURE DE MONTRÉAL INC.	1975 11 18	1984 05 18
1361-2213 GEFOR INC.	1975 01 13	1984 05 18
1147-3956 GERMAIN DESCHÊNES INC.	1969 09 19	1984 05 18
2153-0225 GESTION JEAN PERREAULT INC.	1983 03 21	1984 05 18
1191-9834 GRAVIER TAMISE VALMONT INC.	1968 08 07	1984 05 18
1273-7425 H.C.H. MANELLA INC.	1951 01 23	1984 05 18
1506-5428 LES IMMEUBLES MAXIM INC.	1977 08 29	1984 05 18
1230-8631 IMMEUBLES P.A. LAMBERT INC.	1959 05 08	1984 05 18
1269-7827 LES INDUSTRIES BREG INC.	1951 04 24	1984 05 18
1846-1616 LIGUE DE BALLE-MOLLE MINEURE DES LAURENTIDES	1981 05 06	1984 05 18
1850-1288 LA LIGUE DES BEAUX DIMANCHES (1981) INC.	1981 09 08	1984 05 18
1857-9672 LIGUE MONTRÉALAISE DE SPORT BOCCE	1982 05 26	1984 05 18
1109-8654 MARCHANDISE BEST VALUE COMPAGNIE INC.	1963 04 23	1984 05 18
1863-9179 PIANO-BAR PRÉLUDE INC.	1982 12 03	1984 05 18
1271-4150 LES PLACEMENTS M. LASALLE INC.	1971 05 27	1984 05 18
1179-6257 LES PRODUITS LAITIERS LESSARD INC.	1960 07 08	1984 05 18
1293-5508 PRODUITS TOUT-ACIER R.D. INC.	1972 07 04	1984 05 18

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1205-6867 SAMDRO INC.	1971 04 01	1984 05 18
1364-4638 SERPODE INC.	1975 07 03	1984 05 18
1370-6320 SERVICE F.R. INC.	1974 12 09	1984 05 18
1480-7077 SPORTS C.G.B. LTÉE	1975 11 04	1984 05 18
1115-6502 STACEY-LYNN INC.	1967 09 14	1984 05 18
2155-2526 LES TOITURES J.G. BARIL INC.	1983 05 10	1984 05 18
1503-2659 TROUSSEAU D'ÉCONOMIE LATREILLE INC.	1976 04 29	1984 05 18
1181-9182 WILFRID GAGNON INC.	1965 11 11	1984 05 18
1245-7081 WINDSOR TRADING CO. LTD.	1947 06 04	1984 05 18

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes - Correction des (Article 12)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes	Date de correction	Modification
2162-2485 CORPORATION DE FORMATION ET DÉVELOPPEMENT EN EXPLORATION MINIÈRE (ABITI-TÉMISCAMINGUE)	1983 12 20	1984 04 25	de la dénomination sociale en celle de: CORPORATION DE FORMATION ET DÉVELOPPEMENT EN EXPLORATION MINIÈRE (ABITIBI-TÉMISCAMINGUE)

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la société en commandite suivante a été dissoute à son bureau:

Raison sociale de la société	Date de dissolution	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES APPARTEMENTS DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL	1984 05 03	1408, rue Maurice, Thetford-Mines, QC, G6G 2Z8
28		<i>Le protonotaire de la Cour supérieure, district judiciaire de Frontenac, GILLES E. PELLETIER</i>

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES APPARTEMENTS DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL	1984 05 03	1408, rue Maurice, Thetford-Mines, QC, G6G 2Z8
28		<i>Le protonotaire de la Cour supérieure, district judiciaire de Frontenac, GILLES E. PELLETIER</i>

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE J.A.G. 1984	1984 05 01	275, St-Jacques ouest, app. 32, Montréal
28		<i>Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal, CLAUDE LEBEAU</i>

Avis divers

La Congrégation des Témoins de Jéhovah de Lebel-sur-Quévillon Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71, art. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1984 04 19, constituant en corporation les requérants suivants MM. Willard Betts, ouvrier, 24, place Rivest, Lebel-sur-Quévillon; Miville Guay, opérateur de machinerie lourde, 113, des Frênes, Lebel-sur-Quévillon; et Denis Guay, surveillant, ville de Quévillon, 110, place Rivest, Lebel-sur-Quévillon, sous la dénomination sociale « La Congrégation des Témoins de Jéhovah de Lebel-sur-Quévillon Inc. »

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 250 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 24, place Rivest, Lebel-sur-Quévillon, district judiciaire d'Abitibi.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2167-6861*

27

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors d'une séance régulière tenue le 5 mars 1984 le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 228-1984 intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières », et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Saint-Georges-de-Clarenceville, le 5 mars 1984

35475

*La secrétaire-trésorière,
C. SUZANNE WAGNER*

Village de Saint-Patrice-de-Beaurivage et Paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage

Avis est, par les présentes, donné que le Conseil de la municipalité du village de Saint-Patrice-de-Beaurivage et le Conseil de la paroisse de

Saint-Patrice-de-Beaurivage ont adopté, à la majorité de leurs membres, des règlements, soit le Règlement numéro 49 de la municipalité du village de Saint-Patrice-de-Beaurivage et le Règlement numéro 131 de la municipalité de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage, autorisant ces municipalités à présenter une requête au gouvernement pour regrouper les municipalités du village et de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage et créer la nouvelle municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage aux conditions suivantes:

a) Le nom de la nouvelle municipalité est « Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage »;

b) le territoire de la nouvelle municipalité est celui déterminé par la description technique et le plan sur toile préparés par monsieur Michel Bolduc, arpenteur-géomètre, en date du 24 avril 1984. La description technique est annexée à la présente requête pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

c) la nouvelle municipalité est régie par le Code municipal;

d) jusqu'à la première élection générale, le conseil provisoire est composé de tous les membres des deux (2) conseils existant au moment du regroupement. Le quorum y est de huit (8) membres. Les deux maires alterneront à chaque séance du conseil comme maire du conseil provisoire durant toute la période qui couvrira le temps séparant la première assemblée et la date de la première élection générale. Le premier à exercer ce rôle est le maire de l'ex-paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage;

e) la première séance du conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20 heures à la salle municipale, située au 530, rue Principale dans le territoire de l'ex-village de Saint-Patrice-de-Beaurivage;

f) pour la première élection générale, seules pourront être candidates aux sièges 1, 2, 3 et 4 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 226 du Code municipal à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage et seules pourront être candidates aux sièges 5 et 6 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 226 du Code municipal à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité du village de Saint-Patrice-de-Beaurivage;

g) la première élection générale aura lieu le premier dimanche du troisième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes, selon les dispositions des articles 249c et d du Code municipal, en les adaptant. La durée du mandat des membres du conseil sera de trois (3) ans et les sièges seront numérotés de un (1) à six (6);

h) tous les employés permanents des municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité aux postes qui leur seront assignés, et ce, sous réserve des dispositions de la loi et des conditions suivantes:

1. la secrétaire-trésorière de l'ex-municipalité de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage devient la secrétaire-trésorière de la nouvelle municipalité;

2. le secrétaire-trésorier de l'ex-municipalité du village de Saint-Patrice-de-Beaurivage devient le secrétaire-trésorier adjoint de la nouvelle municipalité.

i) les règlements, résolution, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits, jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité;

j) tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviennent la priorité de la nouvelle municipalité;

k) les surplus ou déficits accumulés des ex-municipalités, à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes, demeurent au bénéfice ou à la charge des contribuables de la municipalité qui a accumulé les surplus ou déficits;

l) toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire ou d'une transaction, pour un ou des actes posés par une des municipalités, est à la charge ou au bénéfice de cette ex-municipalité;

m) un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photographies, permis de construction, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les ex-municipalités regroupées sous la direction du secrétaire-trésorier dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes;

n) la nouvelle municipalité devient effective conformément à la loi.

Prenez avis que tout propriétaire, locataire ou personne domiciliée dans les municipalités concernées par la présente requête en regroupement peuvent s'opposer au principe du regroupement ou aux modalités de la requête conjointe dans les trente (30) jours qui suivent la date de la dernière parution dans un journal du présent avis et peuvent faire connaître les motifs de leur opposition en s'adressant par écrit à la Commission municipale du Québec.

On peut prendre connaissance et obtenir copie du texte de la requête conjointe aux secrétariats des municipa-

lités du village et de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

La secrétaire-trésorière de la municipalité de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage,

DOLORES BOURGAULT

Description technique

Des limites du territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, municipalité régionale de comté de Lotbinière

Le territoire actuel des municipalités du village et de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage dans la municipalité régionale de comté de Lotbinière, comprenant en référence aux cadastres des paroisses de Saint-Gilles, de Saint-Patrice-de-Beaurivage et de Saint-Sylvestre les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, rues, lacs, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites, à savoir: partant du sommet de l'angle nord du lot 19 du cadastre de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes: en référence à ce cadastre, la ligne nord-est du lot 19; partie de la ligne nord-ouest du lot 23 et la ligne cadastrale des paroisses de Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Narcisse, coïncidant avec le côté nord-ouest de l'emprise des routes Belfast, Sainte-Hélène et rue Principale sud avant élargissement; la ligne cadastrale des paroisses de Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Bernard, coïncidant avec la ligne nord-est des lots 1, 2, 61, 62, 66, 63, 257, 256, 255, 254, 253, 252 et 251; la ligne sud-est du lot 251; la ligne nord-est des lots 244 en rétrogradant jusqu'au lot 233; la ligne sud-est du lot 233; la ligne médiane du chemin Saint-Jean qui limite au nord-est le lot 258 et la ligne sud-est dudit lot; les lignes nord-est et sud du lot 259; la ligne sud du lot 260; la ligne sud-ouest des lots 260, 261 et 262; partie de la ligne ouest du lot 262, la ligne sud des lots 263, 266 et 267; en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Sylvestre, une ligne brisée limitant vers l'est les lots 120 à 124; la ligne sud du lot 124; le côté est de l'emprise du chemin Craig (route no 269) en allant vers le nord jusqu'au prolongement de la ligne sud du lot 218; ledit prolongement et ladite ligne sud; une ligne brisée limitant vers l'ouest les lots 218, 219, 222, 223 et 224; les lignes sud et sud-ouest du lot 299; partie de la ligne sud-ouest du lot 373 du cadastre de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage; les lignes sud et sud-ouest du lot 246 du cadastre de la paroisse de Saint-Sylvestre et la ligne sud-ouest du lot 245 du même cadastre; une ligne brisée limitant au sud-ouest le lot

212 du cadastre de la paroisse de Saint-Gilles et la ligne nord-ouest de ce même lot; en référence au cadastre de la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage, les lignes sud-ouest et nord-ouest du lot 329; la ligne nord-ouest du lot 328 et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière Beaurivage; la ligne médiane de ladite rivière en remontant son cours jusqu'au prolongement de la ligne nord-ouest du lot 305; ledit prolongement et ladite ligne nord-ouest; une ligne brisée limitant vers le sud-ouest, le nord-ouest, le nord-est et le nord-ouest le lot 23; enfin, la ligne nord-ouest des lots 22, 21, 20 et 19 jusqu'au point de départ.

Lequel territoire comprend en superficie 86,20 kilomètres carrés; il est représenté sur le plan préparé par le soussigné en date de ce jour et portant le numéro 2111 de ses minutes.

Sainte-Marie, le 24 avril 1984

Minute no 2111
Dossier 20950

35537

MICHEL BOLDUC,
arpenteur-géomètre

Succession Julien Guillemette

Prenez avis que madame Constance Labrecque, veuve de Julien Guillemette, domiciliée au 114, rue La-Flamme, Sainte-Claire (Bellechasse), G0R 2V0, a accepté la succession de son époux, Julien Guillemette, décédé le 19 décembre 1980, sous bénéfice d'inventaire, le tout aux termes d'un acte d'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, reçu le 20 mars 1984, devant Paul-Henri Lacroix, notaire, 108, côte du Passage, Lévis, G6V 5S9, et dont copie a été enregistrée à Dorchester, le 2 avril 1984, sous le numéro 201527.

Lévis, le 4 mai 1984

35487 Le procureur,
PAUL-HENRI LACROIX, notaire

Succession M. Laval Verreault

Avis est, par les présentes, donné que Mme Dolorès Gagnon, agent immobilier, demeurant au 606, rue Fraser, Québec, G1S 1R7, étant seule et unique héritière de son ex-époux, M. Laval Verreault, en son vivant sans emploi et domicilié au 5913, rue Chabot, Montréal, décédé à Sainte-Julie, le 14 novembre 1983, sans autre testament que l'institution contractuelle prévue à leur contrat de mariage, a accepté la succession dudit M. Laval Verreault, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Jean Côté, notaire,

exerçant au 159A, rue Fraser, Rivière-du-Loup, G5R 4L9, daté le 19 avril 1984 et enregistré à Montréal, le 26 avril 1984, sous le numéro 3466892. Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Jean Côté et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus. Après deux (2) mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Rivière-du-Loup, le 30 avril 1984

35430

*Le procureur,
JEAN CÔTÉ, notaire*

Succession Serge Blanchette

Avis est, par les présentes, donné que Jean-Louis Blanchette, opérateur, demeurant dans le district de Montréal, agissant en sa qualité de tuteur à l'enfant mineur Stéphane Blanchette, a accepté pour son pupille et sous bénéfice d'inventaire la succession de son frère feu Serge Blanchette, en son vivant domicilié au 25, rue Ponsard, Auteuil, ville de Laval, par acte notarié enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval, le 12 avril 1984, sous le numéro 551100. Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Guylaine Goulet et peut être consulté à son étude située au 512, boulevard des Laurentides, Pont-Viau, Laval.

Toute personne ayant une réclamation contre ladite succession est requise de la produire dans les deux mois de la publication du présent avis.

Laval, le 19 avril 1984

35488

*Le procureur,
GUYLAINE GOULET, notaire*

Succession Yvon Trudel

Avis est, par les présentes, donné que la succession de monsieur Yvon Trudel, en son vivant demeurant au numéro 26, rue de la Montagne, Évain, a été acceptée, sous bénéfice d'inventaire, aux termes des actes suivants reçus devant Gustave Taschereau, notaire, dont l'étude est au numéro 142, avenue Principale, Rouyn; par dame Claudine Proulx, demeurant au numéro 26, rue de la Montagne, Évain, en sa qualité de tutrice à ses enfants Stéphane Trudel, Yanik Trudel et Cindy Trudel, dans un acte en date du 19 janvier 1984, enregistré à Rouyn, le 20 janvier 1984, sous le numéro 55643; par dame Nicole Bleau, demeurant au numéro 12025, rue Ontario, appartement 6, Pointe-aux-Trembles, Montréal, en sa qualité de tutrice à son fils Yves Trudel, dans un acte en date du

27 mars 1984, enregistré à Rouyn, le 3 avril 1984, sous le numéro 56204.

Rouyn, le 9 avril 1984

35514 *Le procureur,*
GUSTAVE TASCHEREAU, *notaire*

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Andrew John Aubé

Prenez avis que Andrew John Aubé, domicilié au 48, rue Saint-Louis, Masson, district de Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André Jean Aubé.

Hull, le 25 avril 1984

35441-20-2 *Le procureur du requérant,*
NORMAND AUCLAIR, *avocat*

Élizabeth Florence Beauchamp

Prenez avis que Élizabeth Florence Beauchamp, domiciliée au 3797, Décarie, appartement 101, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Betty Beauchamp.

Montréal, le 7 mai 1984

35524-20-2 *Le procureur de la requérante,*
JEAN M. DESROSIER

Joseph Denis Luc Gilles Beaulieu

Prenez avis que Joseph Denis Luc Gilles Beaulieu, comédien, domicilié au 4145 A, Saint-Denis, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Denis Luc Alexandre Beaulieu.

Montréal, le 29 mars 1984

35458-20-2 *Le procureur du requérant,*
DENIS-R. PAUL

Marthe Bergeron

Prenez avis que Marthe Bergeron, domiciliée au 2296, Truchon, appartement 3, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Martine Bergeron.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Jonquière, le 2 mai 1984

35442-20-2 *La requérante,*
MARTHE BERGERON

Joseph Rosaire Alain Bibaud

Prenez avis que Joseph Rosaire Alain Bibaud, domicilié au 899, chemin Saint-Henri, Sainte-Marthe, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Rosaire Alain Lefrançois.

Valleyfield, le 24 avril 1984

35320-19-2 *Les procureurs du requérant,*
MASSÉ, GINGRAS, LABERGE & RENAUD

Joseph Ernest Maurice Boisvert

Prenez avis que Joseph Ernest Maurice Boisvert, frère, domicilié au 870, chemin Saint-Jean, La Prairie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de frère Arthur Greenwood.

La Prairie, le 27 avril 1984

35459-20-2 *Le procureur du requérant,*
NORMAND G. GAGNÉ, *avocat*

Tony de Jesus

Prenez avis que Tony de Jesus, domicilié au 2601, rue Desjardins, appartement 3, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tony Jackson.

Montréal, le 5 avril 1984

35395-19-2 *Le procureur du requérant,*
LOUISE-ANDRÉE FERLAND

Giacondo De Remiggio

Prenez avis que Giacondo De Remiggio, retraité, domicilié au 8082, rue Fabre, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jack Remiggio.

Laval, le 11 avril 1984

35443-20-2 *Le procureur du requérant,*
CLAUDETTE LAROSE, notaire

Frank William J. Di Remiggio

Prenez avis que Frank William J. Di Remiggio, domicilié au 3936, rue Saint-Jacques ouest, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Frank William Remiggio.

Laval, le 11 avril 1984

35444-20-2 *Le procureur du requérant,*
CLAUDETTE LAROSE, notaire

Maria Dominica Solina Di Remiggio

Prenez avis que Maria Dominica Solina Di Remiggio, domiciliée au 4462, Roquebrune, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maria Remiggio.

Laval, le 11 avril 1984

35445-20-2 *Le procureur de la requérante,*
CLAUDETTE LAROSE, notaire

Marie Andrénne Dionne

Prenez avis que Marie Andrénne Dionne, infirmière, domiciliée au 6, rue Gagné, Amqui, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Andrée Dionne.

Aucune autre personne ne sera affectée par ce changement.

Amqui, le 25 avril 1984

35321-19-2 *Le procureur de la requérante,*
FRANÇOIS DIDIER, notaire

Ovide Dorais

Prenez avis que Ovide Dorais connu sous le nom de Maurice Dorais, domicilié au 309, rue Moffatt, Verdun, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maurice Dorais.

Verdun, le 25 avril 1984

35446-20-2 *Les procureurs du requérant,*
ST-LOUIS, BIBEAU & FAUTEUX

Joseph Albéric Jocelyn Dufour

Prenez avis que Joseph Albéric Jocelyn Dufour, domicilié à Boîte Groupe des Pins et Baie Carrière, Val-d'Or, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Albéric Jocelyn Gareau.

Val-d'Or, le 3 mai 1984

35495-20-2 *Le procureur du requérant,*
FRANCE DUFOR, avocate

Joseph Napoléon Gérard Rosario Dupré

Prenez avis que Joseph Napoléon Gérard Rosario Dupré, journaliste, domicilié au 5880, Aline, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Napoléon Gérard Rosaire Dupré.

Longueuil, le 26 avril 1984

35375-19-2 *Le procureur du requérant,*
SUZANNE BOURBEAU, avocate

Brigitte Sophie Eid

Prenez avis que Brigitte Sophie Eid, domiciliée au 5785, Platon, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Brigitte Sophie Ferland.

Brossard, le 5 avril 1984

35483-20-2 *La requérante,*
SOPHIE EID

Alain Louis Froment

Prenez avis que Alain Louis Froment, étudiant, domicilié au 8191, rue Saint-Hubert, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alain Louis Pharand.

Montréal, le 11 avril 1984

35396-19-2 *Le procureur du requérant,*
ME SYLVIE LAPORTE

Marie Anita Sylvie Grand'Maison

Prenez avis que Marie Anita Sylvie Grand'Maison, domiciliée au 657, place du Cinquantenaire, Rouyn, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Cotnoir.

Rouyn, le 2 mai 1984

35525-20-2 *La requérante,*
SYLVIE GRAND'MAISON

Joseph Georges Arthur Yvon Gadbois

Prenez avis que Joseph Georges Arthur Yvon Gadbois, domicilié au 3475, Saint-Urbain, appartement 812, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Georges Arthur Yvon Massey.

Montréal-Nord, le 24 avril 1984

35484-20-2 *Le procureur du requérant,*
ROGER DOMINGUEZ

Pierre Guay

Prenez avis que Pierre Guay, étudiant, domicilié au 1879, rue de Montfort, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Damien Guay.

Jonquière, le 10 avril 1984

35376-19-2 *Le requérant,*
PIERRE GUAY

Nadia Gallon

Prenez avis que Nadia Gallon, domiciliée au 1740, rue Dumas, Vimont, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nadia Pandin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Laval, le 2 mai 1984

35496-20-2 *Le procureur de la requérante,*
ROLAND VAILLANCOURT, notaire

Marie Henriette Mathilda Houde

Prenez avis que Marie Henriette Mathilda Houde, domiciliée au 26, rue Tremblay, Petit-Saguenay, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Henriette Mathilda Martine Houde.

La Baie, le 24 avril 1984

35447-20-2 *Le procureur de la requérante,*
PAUL LEBLANC, avocat

Giuseppa Giuffrida

Prenez avis que Giuseppa Giuffrida, domiciliée au 7714, rue Verdier, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Giuseppina Giuffrida.

Saint-Léonard, le 6 avril 1984

35486-20-2 *Le procureur de la requérante,*
ANNA D. VENDITTI

Marie Andrée Danielle Jacques

Prenez avis que Marie Andrée Danielle Jacques, agent de publicité, domiciliée au 2399, chemin Sainte-Foy, appartement 2, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Andrée Dany Jacques.

Lévis, le 30 avril 1984

35377-19-2 *Le procureur de la requérante,*
GAÉTAN FORTIN, notaire

Dominique Jalbert

Prenez avis que Dominique Jalbert, ménagère, domiciliée au 520, Saint-Rémi, appartement 1, Granby, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dominique Roy.

Granby, le 2 avril 1984

35378-19-2

Le procureur de la requérante,
ME RÉJEAN CHOINIERE

Samuel Kalamayer

Prenez avis que Samuel Kalamayer, domicilié au 1170, rue Forest, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Samuel Colomay.

Ce changement affectera également son épouse Sybil et son enfant Harold.

Montréal, le 3 mai 1984

35526-20-2

Le procureur du requérant,
MARTIN J. SKLAR

Sophie Kupferblum

Prenez avis que Sophie Kupferblum, domiciliée au 6630, avenue MacDonald, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sophie Kornacka.

Montréal, le 7 mai 1984

35527-20-2

Le procureur de la requérante,
JEAN M. DESROSIERS

Rita Laferrière

Prenez avis que Rita Laferrière, domiciliée au 16, Bois-Francis, Cabano, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Michaud.

Aucune personne ne verra son nom changer suite au changement de nom de la requérante.

Cabano, le 5 avril 1984

35339-19-2

Le procureur de la requérante,
FRANCINE GIROUX, avocate

Waikan Lee

Prenez avis que Waikan Lee, analyste en software, domicilié au 7709, rue Juliette, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roger Waikan Lee.

LaSalle, le 4 avril 1984

35323-19-2

Le requérant,
WAIKAN LEE

Joseph Claude Daniel Levesque

Prenez avis que Joseph Claude Daniel Levesque, domicilié au 4870, des Roses, Orsainville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Claude Daniel Gauthier.

Aucune autre personne ne verra son nom changé suite au changement de nom du requérant.

Québec, le 19 mars 1984

35528-20-2

Les procureurs du requérant,
BERGERON, LEMAY & BROCHU

Marie Dina Hermina Lévesque

Prenez avis que Marie Dina Hermina Lévesque, connue sous le nom de Alméda Lévesque, domiciliée au 325, boulevard Aéroport, appartement 206, Lachute, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Alméda Lévesque.

Lachute, le 5 avril 1984

35340-19-2

Le procureur de la requérante,
JEAN-CLAUDE PAQUIN, avocat

Marie Alice

Prenez avis que Marie Alice, domiciliée au 11785, Langelier, appartement 8, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Alice Breton.

Montréal-Nord, le 2 mai 1984

35397-19-2

La requérante,
MARIE ALICE BRETON

Irène Piwnica

Prenez avis que Irène Piwnica, domiciliée au 5517, avenue Randall, Côte-Saint-Luc, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Irène Piver.

Montréal, le 7 mai 1984

35529-20-2

Le procureur de la requérante,
JEAN M. DESROSIERS

Sylvie Rivest

Prenez avis que Sylvie Rivest, domiciliée au 7060, Molson, appartement 27, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvia Rivest.

Montréal, le 14 mars 1984

35324-19-2

Les procureurs de la requérante,
TOULET, BUSHEY, LAPORTE & TURGEON

Lucien Rocheleau

Prenez avis que Lucien Rocheleau, rentier, domicilié au 4085, rue Saint-André, appartement 811, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucien Dubé.

Montréal, le 4 avril 1984

35398-19-2

Le procureur du requérant,
MICHEL LAPORTE, avocat

Marie-Josée Roy

Prenez avis que Marie-Josée Roy, domiciliée au 4364, rue Rivard, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Josée Godbout.

Montréal, le 23 mars 1984

35485-20-2

La requérante,
MARIE-JOSÉE ROY

Paul Simard

Prenez avis que Paul Simard, domicilié au 303, boulevard Maple-Grove, appartement 6, Maple-Grove, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Lebel.

Valleyfield, le 26 avril 1984

35355-19-2

Les procureurs du requérant,
MASSÉ, GINGRAS, LABERGE & RENAUD

Joseph Jean François Telmosse

Prenez avis que Joseph Jean François Telmosse, domicilié au 365, chemin Northcote, Rosemère, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-François Kupo.

Montréal, le 3 mai 1984

35497-20-2

Le procureur du requérant,
AKOS DE S. MUSZKA, C.R.

John George Themins

Prenez avis que John George Themins, domicilié au 7495, avenue Chester, appartement 17, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John George Hodson.

Montréal, le 25 avril 1984

35338-19-2

Les procureurs du requérant,
GROSS, PINSKY

Dennis Paul Wood alias Denis Fournier

Prenez avis que Dennis Paul Wood alias Denis Fournier, sans travail, domicilié au 551, rang Saint-Louis, Henryville, district d'Iberville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denis Fournier.

Aucune autre personne ne sera affectée que le requérant lui-même.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 26 avril 1984

35356-19-2

Le procureur du requérant,
PIERRE GASTON, avocat

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Dissolution — Demandes de****1855-7843 QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1855-7843 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Fleurimont, le 16 juin 1983

35530

La présidente,
LUCE CARON

AGENCE DE COURTAGE WILKIE, PAQUETTE & ASSOCIÉS INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AGENCE DE COURTAGE WILKIE, PAQUETTE & ASSOCIÉS INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 avril 1984

35506

Le procureur de la compagnie,
CLAUDE R. BEAUVAIS, avocat

GÉRARD ALAIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GÉRARD ALAIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 avril 1984

35465

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS
& BOURQUE

LES APPARTEMENTS LE PORTAIL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES APPARTEMENTS LE PORTAIL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Iberville, le 4 mai 1984

35507

Le président,
MAURICE LACASSE

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DU CENTRE-VILLE DE THETFORD MINES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DU CENTRE-VILLE DE THETFORD MINES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Black-Lake, le 7 mai 1984

35466

Le procureur de la compagnie,
SYLVIE TURCOTTE, notaire

BEAUDREAU & PHANEUF INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BEAUDREAU & PHANEUF INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 26 avril 1984

35531

La secrétaire,
DIANE B. PHANEUF

BOUTIQUE LABIBÉE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE LABIBÉE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 avril 1984

35452

Le procureur de la compagnie,
JEAN-LUC PILON

**CENTRE RÉGIONAL DE PARACHUTISME
MANICOUAGAN**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE RÉGIONAL DE PARACHUTISME MANICOUAGAN» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Tracy, le 6 mai 1984

35532

Le secrétaire,
DANIEL COULOMBE

CLUB À PATRICE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB À PATRICE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sacré-Coeur, le 3 mai 1984

35448

La secrétaire,
FRANÇOISE TREMBLAY

**LE COMITÉ DE CITOYENS DE PETIT
MATANE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE COMITÉ DE CITOYENS DE PETIT MATANE»

demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Petite-Matane, le 26 avril 1984

35467

La secrétaire-trésorière,
RAYMONDE BOUCHARD

CORPORATION JULEMON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION JULEMON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 10 avril 1984

35453

Les procureurs de la compagnie,
HARRIS, ALLAIN, THOMAS, MASON

AUGUSTE DOUCET INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUGUSTE DOUCET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 avril 1984

Les procureurs de la compagnie,
35468 TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE

**ÉDITION ATELIER DE COMPOSITION DE
SAINT-SAUVEUR**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉDITION ATELIER DE COMPOSITION DE SAINT-SAUVEUR» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 6 mai 1984

35469

Le président,
JACQUES MASSE

ÉLECTROMECC DIVISION AÉRONAUTIQUE ET INDUSTRIELLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉLECTROMECC DIVISION AÉRONAUTIQUE ET INDUSTRIELLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 8 mai 1984

35533

Les procureurs de la compagnie,
AUBUT, CHABOT

ENTREPRISE J.P. RENÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISE J.P. RENÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 4 mai 1984

35508

La secrétaire,
JACQUELINE RENÉ

ENTREPRISES F. PAQUIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISES F. PAQUIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 mai 1984

35534

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

LES ESTIVANTS DE L'ÎLE ST-ÉLOI

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ESTIVANTS DE L'ÎLE ST-ÉLOI» demandera à

l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 16 avril 1984

35454

Le procureur de la compagnie,
GUY LEBLANC, notaire

**MACRAE APPRAISALS INC.
ÉVALUATIONS MACRAE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MACRAE APPRAISALS INC.—ÉVALUATIONS MACRAE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 avril 1984

35473

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS
& BOURQUE

FRANKLIN, FOURNISSEUR DE MATÉRIAUX ÉLECTRIQUES LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FRANKLIN, FOURNISSEUR DE MATÉRIAUX ÉLECTRIQUES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 mai 1984

35470

Les procureurs de la compagnie,
GOLFMAN, LEHRER ET GERYCH

**GALERIE NAVEEN INC.
NAVEEN GALLERY INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GALERIE NAVEEN INC.—NAVEEN GALLERY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 avril 1984

35509

Les procureurs de la compagnie,
GOLFMAN, LEHRER ET GERYCH

GARAGE JOSEPH GARCIA & FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARAGE JOSEPH GARCIA & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Repentigny, le 10 avril 1984

35455

Le procureur de la compagnie,
MICHEL BRUNET, avocat

LA GARDERIE LES PETITS PIONNIERS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA GARDERIE LES PETITS PIONNIERS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 mai 1984

35471

Le procureur de la compagnie,
DANIEL LAFOND, notaire

GROUPEMENT DES ORGANISMES POPULAIRES DE GRANBY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GROUPEMENT DES ORGANISMES POPULAIRES DE GRANBY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 25 avril 1984

35491

Les procureurs de la compagnie,
SMITH, SAVOIE, BARBANT

IMMEUBLE JULES GAGNON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IMMEUBLE JULES GAGNON INC.» demandera à

l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 4 mai 1984

35472

Le procureur de la compagnie,
DANIELLE GRENON, notaire

LOUIS KONIG INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LOUIS KONIG INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 avril 1984

35456

Le président,
LOUIS KONIG

L.A.P. INVESTMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L.A.P. INVESTMENTS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 avril 1984

35492

Les procureurs de la compagnie,
REINBLATT, ABRAMOWITZ

LGL-LOVE & ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LGL-LOVE & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 avril 1984

35449

La secrétaire,
MIREILLE GERMAIN

M. LAURENDEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «M. LAURENDEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 mai 1984

Les procureurs de la compagnie,
35510 PASCAL, GARONCE, COHEN, DEVINE & LEITER

PLACEMENTS G.A.C. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS G.A.C. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 7 mai 1984

Pour la compagnie,
35512 JEANNINE P. GASCON

LYON CORDELL INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LYON CORDELL INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 avril 1984

Le procureur de la compagnie,
35450 HARVEY FRUMKIN

SALON RAMBEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SALON RAMBEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 2 mai 1984

Les procureurs de la compagnie,
35474 GRONDIN, LE BEL, POUDRIER, ISABEL,
MORIN & GAGNON

MAÇONNERIE RÉAL GAGNON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAÇONNERIE RÉAL GAGNON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg-Est, le 30 avril 1984

Le président,
35511 RÉAL GAGNON

SÉCURITÉ ET INVESTIGATION MALJAC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SÉCURITÉ ET INVESTIGATION MALJAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Amqui, le 30 avril 1984

Le secrétaire,
35451 LÉONARD BARRETTE

MOUVEMENT PARENTS SECOURS DE ST-CÉSAIRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MOUVEMENT PARENTS SECOURS DE ST-CÉSAIRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 13 avril 1984

Les procureurs de la compagnie,
35493 SMITH, SAVOIE, BARBANT

SOCIÉTÉ DE GESTION FERMEND INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ DE GESTION FERMEND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Farnham, le 6 février 1984

Pour la compagnie,
35457 RENÉ DUTILLY, C.A.

STANDARD HOTEL & HOSPITAL SUPPLIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «STANDARD HOTEL & HOSPITAL SUPPLIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 mai 1984

35494

Les procureurs de la requérante,
RUDICK & STRASSER

Compagnies minières — Loi sur les**LA SOCIÉTÉ MINIÈRE LOUVEM INC.
(Libre de responsabilité personnelle)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., chap. C-47), et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1984 04 25, à la compagnie « LA SOCIÉTÉ MINIÈRE LOUVEM INC. (Libre de responsabilité personnelle) », modifiant son capital-actions.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1177-2779

HENRI TURGEON LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HENRI TURGEON LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Black-Lake, le 7 mai 1984

35513

Le procureur de la compagnie,
SYLVIE TURCOTTE, notaire

Coopératives — Loi sur les**Délivrance des statuts de constitution**

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme donne avis qu'il a délivré des statuts de constitution aux coopératives suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Date de constitution
231-810	COOPÉRATIVE D'ACQUISITION, DE RECYCLAGE ET DE GESTION L.O. GROTHE	84 03 12
231-811	COOPÉRATIVE D'HABITATION «BOUFFARD» DE QUÉBEC	84 03 16
231-807	COOPÉRATIVE D'HABITATION «LA FIBRE» DE THETFORD-MINES	84 03 05
231-809	COOPÉRATIVE D'HABITATION «LE REFUGE DU GOÉLAND» (MONTREAL)	84 03 12
231-808	COOPÉRATIVE D'HABITATION D'EN FACE (MONTREAL)	84 03 07
285-037	COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL QUÉBEC-03	84 03 13
260-091	COOPÉRATIVE DE LA POLYVALENTE DE NEUFCHÂTEL	84 03 01

No dossier	Dénomination sociale	Date de constitution
340-157	COOPÉRATIVE DE TRAVAIL DE PAPINEAU «LE MÉDIAGRAPHE»	84 03 16
260-092	COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA POLYVALENTE DES RIVIÈRES	84 03 07
231-812	HABITAT COOPÉRATIF ST-DENYS	84 03 16
274-010	LA COOP DE CÂBLODISTRIBUTION ST-FIDÈLE	84 03 16
231-814	LA COOPÉRATIVE D'HABITATION «GEMINI»	84 03 22
231-815	LA COOPÉRATIVE D'HABITATION ARC-EN-CIEL DE BAIE-COMEAU	84 03 26
231-813	LA COOPÉRATIVE D'HABITATION R.PAGEAU DU CHRIST-ROI	84 03 22

Le sous-ministre associé,
ADRIEN RIOUX

32

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

La Compagnie d'Assurance-Vie Monarch *Cessation de permis*

Avis est, par les présentes, donné qu'un accord, entrant en vigueur le 2 avril 1984, est intervenu décrétant que La Compagnie d'Assurance-Vie Monarch transfère toutes ses affaires et ses actifs à La Nord-Américaine, compagnie d'assurance-vie, dont le siège social est au 105, rue Adelaide ouest, Toronto, Ontario, M5H 1R1, et celle de son principal établissement au Québec est au 1981, avenue McGill College, bureau 475, Montréal, QC, H3A 2W9, en conséquence, La Compagnie d'Assurance-Vie Monarch a cessé de détenir un permis au Québec.

Québec, le 1^{er} mai 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

27

Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Portneuf

Changement de siège social

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que conformément à la Loi sur les assurances du

Québec, il a approuvé le règlement spécial de la « Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Portneuf » décrétant le changement d'adresse du siège social.

Le siège social de la société devra se lire maintenant selon sa nouvelle désignation: 257, boulevard Centenaire, Saint-Basile, QC, G0A 3G0.

Québec, le 2 mai 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

27

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Alaskan Holding Ltd.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que lors d'une assemblée des actionnaires « Alaskan Holding Ltd. », tenue à Thetford-Mines, le 21 novembre 1983, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu des dispositions de la première partie de la Loi sur les compagnies et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. Gilles Turcotte et M. Jules A. Roberge de Thetford-Mines ont été nommés liquidateurs.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1230-8938

35476

Ministères — Avis concernant les

Affaires culturelles

Classement des biens culturels

Théâtre Capitol
972, rue Saint-Jean
Québec

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article 29 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chap. B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que ce classement prend effet à compter du 12 juillet 1983, date où fut transmis au propriétaire l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir:

« L'immeuble désigné sous le nom de « Théâtre Capitol » (ancien Auditorium de Québec) sis au numéro 972, rue Saint-Jean à Québec et érigé sur un terrain connu et désigné comme les lots trois mille cinquante-six A et trois mille cinquante-six B (3056 A et 3056 B) du cadastre officiel de la paroisse Saint-Jean, division d'enregistrement de Québec, ainsi que son orgue Casavant, un immeuble par destination conservé dans le théâtre ».

Le ministre des Affaires culturelles,
CLÉMENT RICHARD

30

Énergie et Ressources

Cadastres

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 394 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mars 1984

Remplacer: le lot 92-2 et une partie des lots 91A, 92-1 et 92 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mars 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal-Est

Québec, le 2 avril 1984

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
097158

31

Transports

Compagnie de gestion de Matane Inc.

ATTENDU QUE la Compagnie de gestion de Matane Inc. a demandé l'approbation des modifications de son tarif COGEMA (requête no 22);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chap. 105), la Compagnie de gestion de Matane Inc. ne peut réclamer comme rémunération de ses services que les tarifs approuvés par le ministre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chap. 105), toutes demandes de modifications de ces tarifs doivent être soumises au ministre et les tarifs proposés publiés à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QUE ladite publication a été faite à la *Gazette officielle du Québec* le 31 mars 1984 et qu'il n'y a eu aucune opposition ni intervention;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chap. 105), le comité chargé d'étudier la demande a fait rapport au ministre des Transports et recommande l'approbation des modifications au tarif COGEMA no F.300;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chap. 105), les tarifs et leurs modifications entrent en vigueur le jour de leur publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date que fixe le ministre;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver lesdites modifications au tarif COGEMA no F.300 et qu'elles entrent en vigueur le jour de leur approbation;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Transports approuve intégralement les modifications au tarif COGEMA no F.300 (requête no 22), fixe leur entrée en vigueur à la date de la signature de la présente approbation et

s'engage à ce qu'elles fassent l'objet d'une publication ultérieure à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 16 avril 1984

Le ministre des Transports,
JACQUES LÉONARD

29

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 25 avril 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 90

28

Proclamations

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la cité de Beauharnois sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la cité de Beauharnois, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 25 avril 1984, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 955-84.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry a adopté le Règlement numéro 16 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la cité de Beauharnois.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la cité de Beauharnois, par son Règlement numéro 494, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil municipal de la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Trois-Rivières-Ouest, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 2 mai 1984, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 1021-84.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès a adopté le Règlement numéro 169-83 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, par son Règlement numéro 808, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 2 mai 1984

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507

Folio: 91

28

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est centre d'accueil.

Le siège social de l'établissement est au 278, avenue des Érables, Brigham (Brome), district judiciaire de Bedford.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2167-4866

27

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Coopérative d'habitation Artémis de Québec

Avis est, par les présentes, donné que la Coopérative d'habitation Artémis de Québec, dans le but de faire reconnaître, déclarer et valider son droit de propriété sur le lot 2916 du cadastre officiel du quartier du Palais, division d'enregistrement de Québec, déposera au Parlement, à la présente session, un projet de loi d'intérêt privé, ayant pour objet de ratifier l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le 3 février 1984, sous le numéro 1103020, lui conférant un droit de propriété absolu.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer sans délai le directeur de la législation.

Sainte-Foy, le 9 mai 1984

Le procureur,
ROGER MARTIN, notaire

35504

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE D'ACCUEIL MAISON NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes, en date du 6 avril 1984, instituant un établissement public sous la dénomination sociale « CENTRE D'ACCUEIL MAISON NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES ».

Soumissions — Demandes de

Ville de Longueuil

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Claude Gauthier, greffier, à l'hôtel de ville, 300, rue Saint-Charles ouest, ville de Longueuil, QC, jusqu'à 14 h, le mercredi 6 juin 1984 et l'adjudication se fera à 19 h, le même jour, au même endroit, pour l'achat de 1 644 000 \$ d'obligations de la ville de Longueuil datées du 9 juillet 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 9 janvier et 9 juillet de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 juillet 1984.

Tableau d'amortissement — 1 644 000 \$

Année	Capital
9 juillet 1985	29 000 \$
9 juillet 1986	33 000
9 juillet 1987	38 000
9 juillet 1988	43 000
9 juillet 1989	49 000
9 juillet 1990	53 000
9 juillet 1990	1 399 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Longueuil s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 juillet 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 80-1605 — 86 000 \$; 80-1640 — 123 000 \$; 80-1736 — 38 000 \$; 80-1737 — 393 000 \$ aqueduc, égout, voirie, éclairage; 81-1880 — 81 000 \$ expropriation de terrains; 81-1900 — 44 000 \$ acquisition de terrains; 82-1968 — 10 000 \$ honoraires professionnels; 82-1975 — 29 000 \$ voirie; 82-2016 — 64 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 82-2057 — 278 000 \$ égout; 82-2072 — 92 000 \$ aménagement de parcs; 83-2128 — 132 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 83-2141 — 31 000 \$ déménagement d'un parc; 83-2168 — 55 000 \$ aqueduc, égout, voirie, éclairage; 83-2172 — 159 000 \$ aqueduc, égout; 83-2175 — 11 000 \$ éclairage; 83-2177 — 18 000 \$ voirie.

Les soumissions seront ouvertes à 14 h, le mercredi 6 juin 1984 et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h, le même jour, à l'hôtel de ville, 300, rue Saint-Charles ouest, ville de Longueuil, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Longueuil, le 10 mai 1984

Le greffier,
CLAUDE GAUTHIER

Hôtel de ville
300, rue Saint-Charles ouest
ville de Longueuil, QC J4K 4Y7
téléphone: 651-4100, code 514

35538

Ville de Montréal-Est (Lafontaine)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Montréal-Est» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de

682 000 \$ d'obligations de la ville de Montréal-Est datées du 9 juillet 1984 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 9 janvier et 9 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 4 juin 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 juillet 1984.

Tableau d'amortissement — 682 000 \$

Année	Capital
9 juillet 1985	19 000 \$
9 juillet 1986	21 000
9 juillet 1987	23 000
9 juillet 1988	25 000
9 juillet 1989	27 000
9 juillet 1989	567 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Montréal-Est s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 juillet 1984, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 399 — 512 836 \$; 417 — 49 500 \$; 438 — 14 664 \$ renouvellements d'emprunt; 427 — 40 000 \$; 434 — 52 500 \$; 437 — 12 500 \$ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 4 juin 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 4 juin 1984 à 15 h à l'hôtel de ville, 11370, rue Notre-Dame est, ville de Montréal-Est, comté de Lafontaine, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Montréal-Est, comté de Lafontaine, le 7 mai 1984

Le greffier,
ANDRÉ LESAGE

Hôtel de ville
11370, rue Notre-Dame est
ville de Montréal-Est
comté de Lafontaine, QC H1B 2W6
téléphone: 645-7431, code 514 35539

Vente par licitation

Montréal

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012878-839

LUCILLE COUILLARD, célibataire et programmeuse d'ordinateur, ville et district de Montréal, demanderesse, contre LUCILLE DUFRESNE, commis, épouse de Raymond Tremblay, 9265, Olivier-Maurault, ville et district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par le protonotaire spécial du district de Montréal, Me Jean Marc Robert, daté du 28 février 1984, ordonnant la licitation de l'immeuble suivant:

« Un immeuble situé en la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro neuf cent trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent trente-deux (332-933) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet. Avec la maison dessus érigée portant

les numéros d'immeuble 9261 à 9267, rue Olivier-Maurault, Montréal, dont le mur sud-est est mitoyen. »

La mise à prix est fixée à 47 036,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 10 mai 1984 35515

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
Nos 615-05-000025-83
615-18-000005-840

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 842, 3^e Avenue, Val-d'Or, district d'Abitibi, partie demanderesse, contre MAINA ACOUSTIQUE INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 361, des Épinettes, Val-d'Or, district d'Abitibi, partie défenderesse, et GÉRARD BINETTE, domicilié et résidant au 361, des Épinettes, Val-d'Or, district d'Abitibi, défendeur, et ANDRÉ MAINVILLE, domicilié et résidant à route rurale no 1, Destor, district d'Abitibi, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Abitibi, 891, 3^e Rue ouest, Amos, mis en cause.

« Un lot de terre situé à Val-d'Or connu et désigné comme étant le lot numéro cent soixante-quatre de la subdivision du lot originaire numéro cinquante-neuf (59-164), aux plan et livre de renvoi officiels du rang Sept (rg VII) du canton de Dubuisson, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 9 358,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Val-d'Or, salle numéro trois, 900, 7^e Rue, le JEUDI VINGT ET UNIÈME jour de JUIN 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENISE COULOMBE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Val-d'Or, le 2 mai 1984

35461

Arthabaska

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
Nos 500-02-015994-838 C.P.M.
415-18-000017-840 Shérif Arth.

RICHARD HAMELIN, chef d'équipe, n'ayant ni domicile, ni résidence, ni bureau d'affaires connus dans le district d'Arthabaska mais dont la dernière adresse connue au Québec est sise sur le rang 7, Saint-Norbert, district d'Arthabaska, demandeur et défendeur reconventionnel, contre PIERRE LADOUCEUR, domicilié et résidant au 5069, rue Boyer, ville et district de Montréal, défendeur et demandeur reconventionnel.

« 1. Un terrain ou emplacement situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Norbert, à cet endroit nommé « Domaine Ange-Lau », connu et désigné au cadastre officiel amendé de la paroisse de Saint-Norbert, division d'enregistrement d'Arthabaska, comme étant les subdivisions sept et huit, toutes deux du lot originaire numéro deux cent cinquante-neuf (259-7 et 259-8), avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances. Adresse d'immeuble: route rurale 1, rang 7, Saint-Norbert, comté d'Arthabaska, G0P 1B0.

2. Un terrain ou emplacement situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Norbert, à cet endroit nommé « Domaine Ange-Lau », connu et désigné au cadastre officiel amendé de la paroisse de Saint-Norbert, division d'enregistrement d'Arthabaska, comme étant la subdivision vingt-sept du lot originaire numéro deux cent cinquante-neuf (259-27), sans bâtisse. »

La mise à prix est fixée à 9 717,50 \$, soit vingt-cinq pour cent de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement, palais de justice, 800, boulevard Bois-Francs sud, Arthabaska, le MARDI VINGT-SIXIÈME jour de JUIN 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL, avocat

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 1^{er} mai 1984

35498

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000127-843

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation dûment constituée, ayant son siège social et son bureau principal au numéro 1, place Ville-Marie, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LES ÉDITIONS MONTICULE INC., corporation dûment constituée, ayant son siège social et son bureau principal, chemin Macey, R.R. 4, Sutton, province de Québec, partie défenderesse, et GILLES E. GINGRAS, artiste-peintre, résidant et domicilié, chemin Macey, R.R. 4, Sutton, province de Québec, mis en cause, et JEAN-GUY ST-GEORGES, c.a., syndic à l'actif de Les Éditions Monticule Inc. et Gilles E. Gingras, faillis, ayant un bureau au numéro 401, boulevard Saint-Joseph est, ville et district de Montréal, mis en cause à qualités et DAME LUCIE HAMEL, épouse de Gilles E. Gingras, failli, résidant et domiciliée, chemin Macey, R.R. 4, Sutton, province de Québec, mise en cause, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Brome, mis en cause, à qualités.

« a) Un emplacement situé dans les limites de la municipalité du canton de Sutton, division d'enregistrement de Brome, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro mille cent trente-cinq (ptie 1135) au cadastre officiel du canton de Sutton, décrite et bornée comme suit: commençant à l'intersection de la ligne nord du chemin public avec la ligne de division entre les lots numéros 1135 et 1136, et, de là, allant vers le nord, suivant la ligne de division, une distance de deux cents pieds (200 pi) à un point; de là, vers le nord-est à un angle de 133° , une distance de deux cent trente-deux pieds (232 pi); à un point; de là, vers le nord-est, à un angle de 201° vers la gauche, une distance de cent quarante pieds (140 pi) à un point; de là, tournant un angle à droite de 136° est-sud-est, une distance de cent vingt pieds (120 pi) à un point; de là, tournant un angle vers la droite de 115° vers le sud-est, une distance de cent soixante-trois pieds (163 pi) à un point; de là, tournant un angle vers la droite de 125° vers le sud-ouest, une distance de trois cent vingt et un pieds (321 pi) à un point; de là, avec un angle vers la droite de 158° une distance de cent soixante-dix-sept pieds (177 pi) à un point sur le côté nord du chemin public; de là, avec un angle de 112° ouest-nord-ouest, suivant le chemin public, une distance de trois cent vingt-cinq pieds (325 pi) au point de départ. De forme polygonale et bornée vers l'ouest par le lot numéro 1136, vers le nord-ouest, le nord-est et le sud-est par le résidu dudit lot numéro 1135, et vers le sud-ouest par le chemin public, l'emplacement ci-dessus par son contour épousant approximativement une partie boisée de la partie dudit lot; avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et sujet ladite propriété à un droit de passage, tel que mentionné et décrit dans un acte de vente dûment consenti par Théodore Grenier à Jean-Paul Hébert et Marcel Hébert exécuté devant Sylva Tétreault, notaire, le neuvième (9) jour de juin, mil neuf cent soixante-deux (1962) et dont copie a été dûment enregistrée au bureau d'enregistrement du comté de Brome sous le numéro 86646.

b) Un emplacement situé dans les limites de la municipalité du canton de Sutton, division d'enregistrement de Brome, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro mille cent trente-six (ptie 1136) au cadastre officiel du canton de Sutton, décrit et borné comme suit: commençant à un point A, étant l'intersection de la ligne est du lot numéro 1136 avec la ligne sud du chemin public (tel qu'actuellement élargi); de là, vers l'ouest, suivant la limite sud du chemin public (tel qu'actuellement élargi), azimuth $4^\circ 42' 03''$, une distance de quarante-sept mètres et vingt-quatre centimètres (47,24 m) jusqu'à un point B, appelé: point de départ; de là, vers le sud azimuth $241^\circ 44' 21''$, une distance de

cent huit mètres et quarante-trois centimètres (108,43 m) jusqu'à un point C; de là, vers l'ouest, azimuth $7^\circ 28' 48''$, une distance de cent vingt-trois mètres et six centimètres (123,06 m) jusqu'à un point D; de là, vers le nord, azimuth $78^\circ 50' 45''$, une distance de quatre-vingt-six mètres et cinquante-six centimètres (86,56 m), jusqu'à un point E; de là, vers l'est, suivant la limite sud du chemin public (tel qu'actuellement élargi), azimuth $183^\circ 15' 51''$, une distance de soixante-neuf mètres et trente-quatre centimètres (69,34 m) jusqu'à un point F; de là, vers l'est, suivant la limite sud du chemin public (tel qu'actuellement élargi), azimuth $184^\circ 42' 03''$, une distance de dix-huit mètres et vingt-six centimètres (18,26 m) jusqu'au point-B de départ. Cette partie du lot numéro 1136 ci-dessus décrite, est bornée comme suit: au nord, par le chemin public; à l'est, au sud et à l'ouest par une autre partie dudit lot 1136. Contenant en superficie neuf mille quatre-vingt-dix-huit mètres carrés et cinq centimètres (9 098,05 m²), mesures métriques, soit deux acres et vingt-cinq centièmes (2,25 acres). Le tout tel que montré sur le plan numéro 8269, préparé par Guy Migué, arpenteur-géomètre, en date du vingt-neuf octobre, mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979).

c) Un terrain vacant, de forme irrégulière, situé dans les limites de la municipalité du canton de Sutton, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro mille cent trente-six (ptie 1136) au cadastre officiel du canton de Sutton, borné comme suit: au nord par le chemin public, tel qu'actuellement élargi, suivant la ligne B-A; à l'est par le lot numéro mille cent trente-cinq (1135) suivant la ligne A-H; au sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro mille cent trente-six (ptie 1136) suivant la ligne H-C; à l'ouest par une autre partie dudit lot numéro mille cent trente-six (ptie 1136), suivant la ligne C-B; mesurant quarante-sept mètres et vingt-quatre centimètres (47,24 m) dans sa ligne nord, suivant la ligne B-A; cent onze mètres et vingt-cinq centimètres (111,25 m) dans sa ligne est, suivant la ligne A-H; quarante-huit mètres et quatre-vingt-quatre centimètres (48,84 m) dans sa ligne sud-ouest, suivant la ligne H-C; cent huit mètres et quarante-trois centimètres (108,43 m) dans sa ligne ouest, suivant la ligne C-B. Contenant en superficie quatre mille trois cent cinquante-quatre mètres carrés et quatre décimètres (4 354,4 m²), mesures métriques. Le tout tel que mentionné sur le plan numéro 8611 préparé par Guy Migué, arpenteur-géomètre, en date du 29 juillet 1980. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 40 277,78 \$, représentant 25 % de l'évaluation muni-

pale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, soit 1,08, par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Brome, 15, chemin Saint-Paul, Knowlton, le MERCREDI QUATRIÈME jour de JUILLET 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-É. BÉLISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 1^{er} mai 1984

35431

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000148-838
S. 460-18-000296-846

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire pour la Caisse populaire de Saint-Valérien, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1390, rue Principale, Saint-Valérien, partie demanderesse, contre ROGER COUTURE, agriculteur, domicilié au 1601, 9^e Rang, Saint-Valérien, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Une terre située en la paroisse de Saint-Valérien-de-Milton, comté de Shefford, sur le Neuvième Rang du canton de Milton, connue et désignée comme étant les lots nos deux cent soixante-douze et deux cent soixante-treize (nos 272 et 273) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Valérien-de-Milton, d'une superficie de cent soixante-deux acres, avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances; sujets lesdits lots à un bail en faveur de Shell Québec Ltée, selon enregistrement à Shefford sous le no 170222, et à un autre bail en faveur de SOQUIP, selon enregistrement à Shefford sous le no 233211. »

Sous réserve du droit de rétenton prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 22 797,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le

ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2^e étage, Granby, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 30 avril 1984

35432

Iberville

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-199-834

BANQUE DE COMMERCE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre BRUNO MAROIS ET DAME DIANE GERVAIS MAROIS, résidant et domiciliés dans la ville d'Iberville, district d'Iberville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Iberville, faisant affaires à Saint-Jean-sur-Richelieu, mis en cause.

Description:

« Un emplacement situé à Iberville et composé des lots et parties de lots connus au cadastre officiel de la ville d'Iberville, division d'enregistrement d'Iberville, comme suit:

A) La totalité des lots numéros quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-dix et quatre-vingt-onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-cinq (425-84, 85, 86, 87, 88, 89, 90 et 91); chacun de ces lots mesurant, au livre de renvoi, vingt-cinq pieds (25 pi) en largeur sur cent dix pieds (110 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, le tout formant un quadrilatère de deux cents pieds sur cent dix pieds (200 × 110).

B) Une partie du lot numéro soixante-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-cinq (425-ptie 70) au cadastre officiel susdit, mesurant dix-sept pieds (17 pi) dans ses lignes est et

ouest et deux cents pieds (200 pi) dans ses lignes nord et sud et bornée comme suit: vers le sud, par le quadrilatère ci-dessus désigné en A (lots 425-84, 85, 86, 87, 88, 89, 90 et 91); et de tous autres côtés: vers le nord, est et ouest, par d'autres parties du présent lot (425-70).

La ligne est de la présente partie de lot constitue le prolongement en ligne droite dans une direction nord de la ligne est du lot 425-91; la ligne ouest de la présente partie de lot constitue le prolongement en ligne droite, dans une direction nord, de la ligne ouest du lot 425-84.

Il est à noter que les titres d'acquisition de la présente partie de lot donne la mesure des lignes est et ouest comme étant de quinze pieds (15 pi) plus ou moins; mais que l'occupation actuelle serait de dix-sept pieds (17 pi), suivant le certificat de localisation ci-après mentionné.

C) 1. Une partie du lot numéro cent six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-cinq (425-ptie 106) mesurant et bornée comme suit: vingt-cinq pieds (25 pi) dans sa ligne nord le long du lot 425-84; quinze pieds (15 pi) dans sa ligne est le long d'une partie du lot 425-107; vingt-cinq pieds (25 pi) dans sa ligne sud le long du résidu du présent lot (425-106); quinze pieds (15 pi) dans sa ligne ouest, le long d'une partie du lot 425-105.

2. Une partie du lot cent sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-cinq (425-107), mesurant et bornée comme suit: vingt-cinq pieds (25 pi) dans sa ligne nord, le long du lot 425-85; quinze pieds (15 pi) dans sa ligne est le long d'une partie du lot 425-108; vingt-cinq pieds (25 pi) dans sa ligne sud le long du résidu du présent lot (425-107); quinze (15 pi) dans sa ligne ouest, le long d'une partie du lot 425-106.

3. Une partie du lot numéro cent huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-cinq (425-ptie 108), mesurant et bornée comme suit: vingt-cinq pieds (25 pi) dans sa ligne nord le long du lot 425-86; quinze pieds (15 pi) dans sa ligne est le long d'une partie du lot 425-109; vingt-cinq pieds (25 pi) dans sa ligne sud le long du résidu du présent lot (425-108); quinze pieds (15 pi) dans sa ligne ouest le long d'une partie du lot 425-107.

4. Une partie du lot numéro cent neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-cinq (425-ptie 109), mesurant et bornée comme suit: vingt-cinq pieds (25 pi) dans sa ligne nord le long du lot 425-87; quinze pieds (15 pi) dans sa ligne est le long d'une partie du lot 425-110; vingt-cinq pieds (25 pi) dans sa ligne sud le long du résidu du présent lot (425-109); quinze pieds (15 pi) dans sa ligne ouest le long d'une partie du lot 425-108.

5. Une partie du lot numéro cent dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-cinq (425-ptie 110), mesurant et bornée comme suit: vingt-cinq pieds (25 pi) dans sa ligne nord le long du lot 425-88; quinze pieds (15 pi) dans sa ligne est le long d'une partie du lot 425-111; vingt-cinq pieds (25 pi) dans sa ligne sud le long du résidu du présent lot (425-110); quinze pieds (15 pi) dans sa ligne ouest le long d'une partie du lot 425-109.

6. Une partie du lot numéro cent onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-cinq (425-ptie 111), mesurant et bornée comme suit: vingt-cinq pieds (25 pi) dans sa ligne nord le long du lot 425-89; quinze pieds (15 pi) dans sa ligne est le long d'une partie du lot 425-112; vingt-cinq pieds (25 pi) dans sa ligne sud le long du résidu du présent lot (425-111); quinze pieds (15 pi) dans sa ligne ouest le long d'une partie du lot 425-110.

7. Une partie du lot numéro cent douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-cinq (425-ptie 112), mesurant et bornée comme suit: vingt-cinq pieds (25 pi) dans sa ligne nord le long du lot 425-90; quinze pieds (15 pi) dans sa ligne est le long d'une partie du lot 425-113; vingt-cinq pieds (25 pi) dans sa ligne sud le long du résidu du présent lot (425-112); quinze pieds (15 pi) dans sa ligne ouest, le long d'une partie du lot 425-111.

8. Une partie du lot numéro cent treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-cinq (425-ptie 113), mesurant et bornée comme suit: vingt-cinq pieds dans sa ligne nord le long du lot 425-91; quinze pieds (15 pi) dans sa ligne est le long d'une partie du lot 425-114; vingt-cinq pieds (25 pi) dans sa ligne sud le long du résidu du présent lot (425-113); quinze pieds (15 pi) dans sa ligne ouest le long d'une partie du lot 425-112.

Toutes les mesures ci-dessus sont anglaises et plus ou moins, et tous les numéros de lots sont au cadastre officiel de la ville d'Iberville, division d'enregistrement d'Iberville.

Tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances, notamment avec la maison d'habitation dessus érigée portant le numéro 83 du boulevard des Érables, sans aucune exception de la part de l'emprunteur. Sujet l'immeuble présentement hypothéqué à cette servitude en faveur du ministère des Transports, zonage aéroport de Saint-Jean, résultant de l'acte enregistré sous le numéro 190201.

La désignation ci-dessus a été faite à l'aide d'un certificat de localisation préparé par Denis Tremblay, a.-g., le dix-neuf juin mil neuf cent soixante-quinze (1975) sous le numéro 2941 de ses dossiers. »

Évaluation municipale: 62 300,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 15 730,75 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, le VINGT-HUITIÈME jour de JUIN 1984 à ONZE heures.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 4 mai 1984 35516

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-1445-848

FIDUCIE PRÊT ET REVENU, corporation ayant son siège social au 225, rue Saint-Jacques, Montréal, et **BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**, corporation bancaire constituée par une Loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal, parties demandereses, contre **VALISE UNION INC. (UNION TRUNK INC.)** autrefois connue sous le nom de Union Trunk & Luggage Mfg. Co. Ltd, corporation constituée en vertu des lois provinciales, ayant son siège social à Saint-Luc, au numéro 87, montée Saint-Luc, Saint-Luc, province de Québec, partie défenderesse faillie, et **RANDOLPH P. JONES**, ès qualités de syndic à la faillite de Valise Union Inc., ayant son bureau au 1, complexe Desjardins, bureau 1901, Montréal, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Saint-Jean, ayant son bureau au 20, boulevard du Séminaire, bureau 004, Saint-Jean-sur-Richelieu, mis en cause ès qualités.

Désignation:

« Un emplacement ayant front sur la montée Saint-Luc, dans la municipalité de la ville de Saint-Luc, étant composé des parties des lots suivants:

a) une partie du lot originaire un (ptie 1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Luc, mesurant cinq cent cinquante pieds (550 pi) dans une ligne nord, quatre-vingt-treize pieds et quatre dixièmes de pied (93,4 pi) dans une première ligne est, deux cent cinquante pieds (250 pi) dans une première ligne sud, deux cents pieds (200 pi) dans une autre ligne est, trois cent cinquante pieds (350 pi) dans une autre ligne sud, deux cents pieds (200 pi) dans une ligne ouest, cin-

quante pieds (50 pi) dans une autre ligne nord et quatre-vingt-quatorze pieds et cinq dixièmes de pied (94,5 pi) dans une autre ligne ouest, formant une superficie de cent vingt mille deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (120 297,5 pi²), étant bornée au nord (1^{re} ligne est) par le lot 1-43, et (deuxième ligne est) par le lot 1-3, au sud (1^{re} ligne sud) par les lots 1-2 et 3 (deuxième ligne sud) par la montée Saint-Luc, à l'ouest (1^{re} et 2^e ligne) par les lots 1-4 et 1-20 et dans son autre ligne nord par le lot 1-20;

b) une autre partie du lot originaire un (ptie 1) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur dans ses lignes nord et sud, sur une profondeur de cent quatre-vingt-douze pieds et quatre dixièmes de pied (192,4 pi) dans ses lignes est et ouest, formant une superficie de dix-neuf mille deux cent quarante pieds carrés (19 240 pi²) étant bornée au nord par le lot 3-17 (une rue) à l'est et au sud par d'autres parties dudit lot 1, à l'ouest par le lot 1-43;

c) des lots deux, trois, quatre, vingt et quarante-trois de la subdivision dudit lot originaire un (1-2, 3, 4, 20 et 43) auxdits plan et livre de renvoi officiels, ces lots ayant une superficie respective de quarante mille pieds carrés (40 000 pi²), dix mille pieds carrés (10 000 pi²), cinquante-trois mille trois cent quatre-vingt-quatre pieds carrés (53 384 pi²) et trente-huit mille cinq cent vingt pieds carrés (38 520 pi²);

d) une partie du lot originaire trois (ptie 3) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant trois cent quarante pieds (340 pi) de largeur dans ses lignes nord et sud sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds et sept dixièmes de pied (85,7 pi) dans ses lignes est et ouest et formant une superficie de vingt-neuf mille cent trente-huit pieds carrés (29 138 pi²), étant bornée au nord par le lot 3-83 (une rue), à l'est par une autre partie du lot 3 (une rue), au sud par les parties ci-après désignées du lot 3-81 et à l'ouest par les parties ci-après désignées du lot 3-82;

e) une partie du lot dix-sept de la subdivision dudit lot originaire trois (3-ptie 17) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant soixante-six pieds (66 pi) dans ses lignes est et ouest et six cent seize pieds (616 pi) dans ses lignes nord et sud, formant une superficie de trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize pieds carrés (39 996 pi²) et étant bornée au nord par les lots 3-55, 3-80, 3-79, 3-85, 3-86, 3-87, 3-88 et 3-89, à l'est par une autre partie dudit lot 3-17 (une rue), au sud par la partie du lot 1 en premier lieu ci-dessus désignée et par le lot 1-43, à l'ouest par une autre partie du lot 3-17 (rue); la ligne ouest de cette partie de terrain est la prolongation en ligne droite vers le sud de la ligne ouest du lot 3-89;

f) les lots cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, soixante et un, soixante-deux, soixante-trois, soixante-quatre, soixante-cinq et soixante-six de la subdivision dudit lot originaire trois (3-55, 56, 57, 61, 62, 63, 64, 65 et 66) auxdits plan et livre de renvoi officiels, ces lots ayant une superficie respective de huit mille deux cent cinquante pieds carrés (8 250 pi²), six mille six cents pieds carrés (6 600 pi²), huit mille deux cent cinquante pieds carrés (8 250 pi²), six mille huit cent vingt-cinq pieds carrés (6 825 pi²), six mille huit cent vingt-cinq pieds carrés (6 825 pi²), dix mille trois cent quatre-vingt-quatre pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (10 384,5 pi²), onze mille deux cent soixante-quinze pieds carrés (11 275 pi²), huit mille huit cents pieds carrés (8 800 pi²) et onze mille pieds carrés (11 000 pi²);

g) une partie du lot soixante-douze de la subdivision dudit lot originaire trois (3-ptie 72) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant quarante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (42,9 pi) dans ses lignes est et ouest et cent cinq pieds (105 pi) dans ses lignes nord et sud, formant une superficie de quatre mille cinq cent quatre pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (4 504,5 pi²), étant bornée au nord par le résidu dudit lot 3-72 (une rue), à l'est par les parties ci-après désignées du lot 3-82, au sud par le lot 3-73 et à l'ouest par une autre partie ci-après désignée du lot 3-93;

h) des lots soixante-treize, soixante-quatorze, soixante-quinze, soixante-seize, soixante-dix-sept, soixante-dix-huit, soixante-dix-neuf et quatre-vingt de la subdivision dudit lot originaire trois (3-73, 74, 75, 76, 77, 78, 79 et 80) auxdits plan et livre de renvoi officiels, ayant une superficie respective de six mille huit cent vingt-cinq pieds carrés (6 825 pi²), neuf mille huit cent quarante-neuf pieds carrés (9 849 pi²), dix mille deux cent cinquante pieds carrés (10 250 pi²), sept mille pieds carrés (7 000 pi²), huit mille deux cent cinquante pieds carrés (8 250 pi²), six mille six cents pieds carrés (6 600 pi²), huit mille deux cent cinquante pieds carrés (8 250 pi²) et treize mille huit cent soixante pieds carrés (13 860 pi²);

i) une partie du lot quatre-vingt-un de la subdivision du lot originaire trois (3-ptie 81) mesurant soixante-six pieds (66 pi) dans ses lignes est et ouest et trois cent quarante pieds (340 pi) dans ses lignes nord et sud, formant une superficie de vingt-deux mille quatre cent quarante pieds carrés (22 440 pi²), étant bornée au nord par les parties ci-dessus mentionnées du lot 3, à l'est par le résidu dudit lot 3-81 (une rue), au sud par les lots 3-57, 3-80, 3-77 et 3-76, à l'ouest par la partie ci-après désignée du lot 3-82;

j) une partie du lot quatre-vingt-deux de la subdivision dudit lot originaire trois (3-ptie 82) auxdits plan et livre

de renvoi officiels, mesurant soixante-six pieds (66 pi) dans ses lignes nord et sud, cent cinquante et un pieds et sept dixièmes de pied (151,7 pi) dans ses lignes est et ouest, formant une superficie de dix mille douze pieds carrés et deux dixièmes de pied carré (10 012,2 pi²), étant bornée au nord par le résidu dudit lot 3-82 (rue), à l'est par les parties du lot 3 et 3-81 ci-dessus désignées, au sud par les lots 3-75 et 76 et à l'ouest par les parties ci-dessus désignées du lot 3-72 et les lots 3-73 et 74;

k) les lots quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-six, quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-dix, quatre-vingt-onze et quatre-vingt-douze de la subdivision dudit lot originaire trois (3-84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91 et 92) auxdits plan et livre de renvoi officiels, ayant une superficie respective de quatorze mille trois cent soixante-huit pieds carrés et deux dixièmes de pied carré (14 362,2 pi²), six mille neuf cent trente pieds carrés (6 930 pi²), sept mille quarante pieds carrés (7 040 pi²), sept mille quarante pieds carrés (7 040 pi²), huit mille deux cent cinquante pieds carrés (8 250 pi²), cinq mille trois cent cinquante pieds carrés (5 350 pi²), cinq mille trois cent cinquante pieds carrés (5 350 pi²) et six mille huit cent vingt-cinq pieds carrés (6 825 pi²);

l) une partie du lot quatre-vingt-treize de la subdivision dudit lot originaire trois (3-ptie 93) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant quarante-six pieds et six dixièmes de pied (46,6 pi) dans ses lignes est et ouest et cent cinq pieds (105 pi) dans ses lignes nord et sud, formant une superficie de quatre mille huit cent quatre-vingt-treize pieds carrés (4 893 pi²), bornée au nord par le résidu dudit lot 3-93 (une rue), à l'est par la partie ci-dessus désignée du lot 3-72 et une partie du lot 3-73, au sud par le lot 3-92 et à l'ouest par le lot 3-108 (une rue); et

m) les lots cent vingt, cent vingt et un et cent vingt-deux de la subdivision du lot originaire cinq (5-120, 121 et 122) auxdits plan et livre de renvoi officiels, formant une superficie respective de huit mille trois cent soixante-deux pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (8 362,5 pi²), sept mille huit cent cinq pieds carrés (7 805 pi²) et sept mille huit cent cinq pieds carrés (7 805 pi²).

Toutes les mesures ci-dessus mentionnées sont mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses y érigées.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous les droits, circonstances et dépendances y appartenant et avec toutes les servitudes rattachées audit immeuble, actives et passives, apparentes ou occultes. Tel que le

tout appert d'un certificat de localisation préparé par monsieur John O'Gallagher, arpenteur-géomètre, en date du 23 février 1981 et portant le numéro 20 de son répertoire.

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction et comprenant les machineries, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination.

Lesdits immeubles apparaissent toujours au certificat de recherches comme étant la propriété de Valise Union Inc.

Évaluation municipale: 591 500,00 \$

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 175 971,25 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, le CIN-QUIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 4 mai 1984 35517

Montmagny

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
Nos 200-02-011530-823
300-18-000005-849

CORPORATION MUNICIPALE DE ST-ROCH-DES-AULNAIES, corporation légalement constituée, ayant son siège social au rang 2, Saint-Roch-des-Aulnaies, comté de L'Islet, district de Montmagny, demanderesse, contre JEAN-MARC LAFRENIÈRE, autrefois domicilié et résidant au 3475, rue Maricourt, appartement 19, Sainte-Foy, district de Québec, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Islet, mis en cause.

« Une étendue de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot trois cent quatorze (ptie 314) au

cadastre de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies, mesurant approximativement quarante (40) arpents en superficie, bornée comme suit: vers le nord-est par une partie du lot 316 du même cadastre, vers le sud-est par la rivière Ferrée, vers le sud-ouest par une partie du lot 312 du même cadastre, et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 314 du même cadastre appartenant à Alphonse Morin, plus précisément au travers de clôture située sur le sommet d'une colline. Avec les servitudes de passage passives et actives, notamment celle active constituée aux termes de l'acte enregistré à L'Islet, sous le numéro 112345. »

La mise à prix est fixée à 671,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,22, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendue au bureau de la division d'enregistrement de L'Islet, 14, de Gaspé ouest, Saint-Jean-Port-Joli, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 14 mai 1984 35433

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015566-837

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre GESTION CAPITO INC., compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et son principal établissement pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« La subdivision trois du lot trois cent vingt-trois (323-3) aux plan et livre du quartier Sainte-Anne, située dans la ville de Montréal, province de Québec, division d'enregistrement de Montréal. Tel que le tout subsiste actuellement avec tous ses droits, circonstances et dépendances, et une bâtisse dessus construite portant le numéro d'immeuble 501, rue Bridge, Montréal, sans exception ni réserve et sujet à toutes servitudes actives

et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter l'immeuble. »

La mise à prix est fixée à 10 267,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 10 mai 1984

35518

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-045270-837

BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTER CARD), corporation légalement constituée résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), demanderesse, contre ANASTASIOS et GEORGIA VASILOPOULOS, domiciliés et résidant au 4941, chemin Lake, Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

a) La subdivision cent treize du lot originaire trois cent cinquante-six (356-113) figurant au cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève;

b) Le droit de propriété indivis du vendeur, rattaché à la propriété décrite ci-dessus en a, et portant sur le lot 356-1 figurant au cadastre susdit, le tout tel qu'il est établi dans la déclaration de copropriété enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2576584.

Sous réserve d'une servitude au profit de la ville de Dollard-des-Ormeaux.

Sous réserve également des servitudes établies au profit d'Hydro-Québec et de la compagnie de téléphone Bell du Canada, en vertu des actes enregistrés au bureau

d'enregistrement de Montréal sous les numéros 2529486 et 2538177.

Sous réserve en outre d'une servitude touchant les garages souterrains en voie de construction sur une partie du lot 356-1 figurant au cadastre susdit, servitude créée par acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2576583.

En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, y compris toutes les servitudes, actives ou passives, apparentes ou non apparentes qui s'y rapportent, le tout sans exception (4941, chemin Lake, Dollard-des-Ormeaux). »

La mise à prix est fixée à 9 752,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1^{er} mai 1984

35489

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014477-838

LA CAISSE POPULAIRE ST-BONAVENTURE DE MONTRÉAL, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son bureau au 5335, rue Bélanger est, ville et district de Montréal, demanderesse, contre ROCCO MARZILIANO, épicière, VENERA MAMAZZA, ménagère, épouse de Rocco Marziliano, et GIOVANNA D'ACCAMPO, ménagère, épouse d'Antonio Mamazza, tous trois domiciliés et résidant au 5819, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal-Nord, district de Montréal, défendeurs, et ANTONIO MAMAZZA, domicilié et résidant au 5810, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal-Nord, district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble des défendeurs:

« Un immeuble situé à Montréal-Nord, ayant front à la rue Maurice-Duplessis, et connu et désigné comme étant le lot numéro neuf cent vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-huit (18-926) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet; et la maison dessus érigée, portant le numéro 5810, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal-Nord. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 42 046,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUIN 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 mai 1984

35519

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-022394-822

PAGÉ ET FRÈRES LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 4111, 22^e Rue, Laval-Ouest, district de Montréal, demanderesse, contre JACQUES POIRIER, domicilié et résidant au 1450, rue Prévert, Laval-Ouest, district de Montréal, et DAME FRANCINE POIRIER, domiciliée et résidant au 1450, rue Prévert, Laval-Ouest, district de Montréal, codéfendeurs conjoints et solidaires, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement situé à Laval-Ouest, ville de Laval, connu et désigné comme étant composé des lots numéros cinq cent soixante-quinze, cinq cent soixante-seize, cinq cent soixante-six-sept, cinq cent soixante-dix-huit et cinq cent soixante-dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-dix-neuf

(179-575, 576, 577, 578, 579) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, division d'enregistrement de Laval. Avec une maison dessus érigée portant le numéro 1450, rue Prévert, Laval-Ouest, ville de Laval. »

La mise à prix est fixée à 5 025,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-SIXIÈME jour de JUIN 1984 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 10 mai 1984

35520

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010288-833

NICOLE RAYNAULT-GONZALO, demanderesse, contre HÉLÈNE LACOURSIÈRE-BONIN, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé sur la rue Bordeaux en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la partie sud-est du lot numéro soixante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille deux cent vingt-quatre (1224 ptie S.-E. 68) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, mesurant vingt pieds (20 pi) de largeur sur quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée cetteditte partie comme suit: en front par la rue Bordeaux, en arrière par une ruelle (1224-87); d'un côté, au nord-ouest, par le résidu dudit lot numéro 1224-68 et de l'autre côté, au sud-est, par le lot numéro 1224-69; tous des plan et livre de renvoi officiels susdits. Avec la maison à trois (3) étages y érigée, portant les numéros 2354, 2356 et 2358 de ladite rue Bordeaux, dont le mur nord-ouest est mitoyen. Tel que le tout se trouve actuellement, avec tous droits inhérents et toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes s'y rattachant, et plus particuliè-

rement avec droit de passage dans la ruelle située à l'arrière dudit emplacement, avec tous autres y ayant droit et de plus avec une servitude mutuelle et réciproque de droit de vue créée aux termes de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 922810. »

La mise à prix est fixée à 12 654,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-HUITIÈME jour de JUIN 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 10 mai 1984

35521

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001284-848
C.P.Q. 200-02-011182-831
S. 200-18-000106-847

FLAMIDOR INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 625, boulevard Pierre-Bertrand, Ville Vanier, district de Québec, G1M 2E4, demanderesse, contre DAME GUYLAINE LACHANCE, domiciliée et résidant au 2411, avenue Royale, Saint-Ferréol-les-Neiges, QC, G0A 3R0, défenderesse.

« Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot quatre cent soixante-six (466-P.), une partie du lot quatre cent soixante-neuf (469-P.), la subdivision quatorze du lot originaire quatre cent soixante-quatre (464-14) et la subdivision onze du lot originaire quatre cent soixante-six (466-11) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ferréol-les-Neiges, division d'enregistrement de Montmorency, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. La bâtisse portant le numéro d'immeuble 2411, avenue

Royale; borné à l'ouest par une partie du lot quatre cent soixante et onze (471-P.), propriété de messieurs J.-Marcel Fortier et Michel Simard, au nord par la resubdivision trois de la subdivision deux du lot originaire numéro quatre cent soixante-six (466-2-3), propriété de dame Raymonde Giguère, à l'est par la subdivision treize du lot originaire quatre cent soixante-quatre (464-13), propriété de M. Yvon Paré, et par la subdivision douze du lot originaire quatre cent soixante-quatre (464-12), propriété de M. René Perron et par la rue montée des Bois et, au sud, par la rue Royale. »

La mise à prix est fixée à onze mille sept cent quarante-deux dollars (11 742,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
NICOLE C. DUBÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 19 mai 1984

35505

Rimouski

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000026-78

SERVICES FINANCIERS AVCO CANADA LTÉE, Amqui, partie demanderesse, contre ANNETTE et JEAN-MARC JEAN, domiciliés à Saint-Tharcisius, comté de Matapédia, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Amqui, mis en cause.

« Un terrain, situé en la paroisse de Saint-Tharcisius, contenant quatre cent soixante pieds de largeur le long du chemin de front entre le canton de Blais et le canton de Lepage, sur cent soixante-quinze pieds de profondeur à partir du chemin, faisant partie et à distraire du lot connu et désigné sous le numéro quarante-six-B (46-B ptie) du rang Quatre nord-ouest du canton de Lepage, avec maison y érigée, circonstances et dépendances; ce terrain est borné à l'avant au chemin, d'un côté au lot 47 des mêmes rangs et canton de l'autre côté et à l'arrière au reste dudit lot 46-B. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670^e du Code de procédure civile, est fixé à 3 935,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Amqui, 29, boulevard Saint-Benoit nord, Amqui, le VENDREDI VINGT-DEUXIÈME jour de JUIN 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 2 mai 1984

35462

Roberval

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Alma
Nos 160-18-000009-849
160-05-000267-832

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 475, des Champs-Élysées, Chicoutimi, district de Chicoutimi, partie demanderesse, contre **RESTAURANT CHEZ LOULOU INC.**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 104, rue Saint-Wilbrod, Hébertville-Station, district d'Alma, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Est, 353, rue Turgeon, Notre-Dame-d'Hébertville, district d'Alma, partie mise en cause.

Désignation:

« Un terrain ou emplacement situé en le village d'Hébertville-Station, de forme irrégulière, mesurant soixante pieds (60 pi) de front ou largeur à la rue Alma, cent quatorze pieds (114 pi) le long du terrain de la Compagnie de chemin de fer Québec et Lac-Saint-Jean; dix pieds (10 pi) à la profondeur, plus ou moins, cent pieds (100 pi) du côté nord dans la limite se trouvant entre le terrain de la Compagnie de téléphone Saguenay-Lac-Saint-Jean, faisant partie de subdivision un du lot six-A-onze (ptie lot 6-A-11) du rang Deux ouest, au cadastre officiel du canton de Labarre, et borné au

nord, au terrain de la Compagnie de téléphone Saguenay-Québec; à l'est, au terrain de J. Raoul Desbiens; au sud, à la ligne de chemin de fer Québec et Lac-Saint-Jean, et à l'ouest, à la route d'Alma. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et sujet aux servitudes consenties suivant titres enregistrés. »

La mise à prix est fixée à la somme de 30 561,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (115 %) par le ministre des Affaires municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district d'Alma, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au palais de justice d'Alma, 725, rue Harvey ouest, Alma, QC, G8B 1P5, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE S. BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Alma, le 27 avril 1984

35434

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 155-05-000146-83-8
S. 155-18-000007-84-3

LA CAISSE POPULAIRE DE ROBERVAL, 841, boulevard Saint-Joseph, Roberval, G8H 2L6, partie demanderesse, contre **MARTIN ALAIN**, 1083, boulevard Marcotte, Roberval, G8H 2B4, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

Description de l'immeuble:

« Un immeuble situé en la ville de Roberval, étant composé comme suit:

a) Une partie de la subdivision deux cent trente-neuf du lot originaire numéro soixante-dix (ptie 70-239) dans le rang B au cadastre officiel du canton de Roberval, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, de figure irrégulière et bornée comme suit: vers le nord-ouest, par le lot soixante-dix — deux cent quarante-six (rue), vers le nord-est, par le lot soixante-dix deux cent quarante, vers le sud-est, par le lot soixante-dix — deux cent trente et vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot soixante-dix — deux cent trente-neuf, mesurant quarante pieds (40 pi) sur une courbe circulaire de 16°15' vers le nord-ouest, cent vingt-neuf pieds (129

pi) vers le nord-est, trente pieds et cinq dixièmes (30,5 pi) vers le sud-est, cent vingt-six pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (126,85 pi) vers le sud-ouest, contenant en superficie quatre mille cinq cent dix pieds carrés (4 510 pi²).

b) Une partie de la subdivision numéro deux cent quarante du lot originaire numéro soixante-dix (70-240) dans le rang B du cadastre officiel du canton de Roberval, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest, par le lot soixante-dix — deux cent quarante-six (rue) et par le lot soixante-dix — deux cent quarante-sept (rue), vers le nord-est, par le résidu dudit lot soixante-dix — deux cent quarante, vers le sud-est, par le lot soixante-dix — deux cent trente et un, vers le sud-ouest, par le lot soixante-dix — deux cent trente-neuf mesurant trente-cinq pieds (35 pi) sur une courbe circulaire de 16°50' et vingt et un pieds (21 pi) vers le nord-ouest, cent vingt-six pieds et quatre-vingts centièmes (126,89 pi) vers le nord-ouest, quarante pieds et quinze centièmes (40,15 pi) vers le sud-est, cent vingt-neuf pieds (129 pi) vers le sud-ouest, contenant en superficie six mille cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés (6 199 pi²).

Le tout, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 du C.P.C., du moment de l'adjudication soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 21 218,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,03.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGT ET UNIÈME jour de JUIN 1984 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
FRANCINE ROSEBERRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 1^{er} mai 1984

35477

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 155-05-000235-83-9
S. 155-18-000003-84-2

LA CAISSE POPULAIRE DE ROBERVAL, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 841, boulevard Saint-Joseph, Roberval, district de Roberval, partie demanderesse, contre NEUFACO LIMITÉE, corporation légalement

constituée, ayant son siège social au 856, boulevard Marcotte, Roberval, district de Roberval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mis en cause.

Description:

Un terrain comprenant:

A) Un terrain de figure irrégulière situé en la cité de Roberval, faisant partie du lot numéro soixante-sept subdivision deux (ptie 67-2), au cadastre officiel du village de Roberval, division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, mesurant cinquante-neuf pieds et trois dixièmes (59,3) dans sa ligne ouest, cent vingt-six pieds et six dixièmes dans sa ligne nord, soixante-cinq pieds et sept dixièmes dans sa ligne est et est borné comme suit: vers l'ouest par le boulevard Marcotte, vers le nord par la rue Saint-Alphonse, vers l'est par les lots soixante-quatre-un (64-1), 67-3-1 et 67-3-2 appartenant à Gravel Meubles Limitée, vers le sud partie au lot 67-1 appartenant à monsieur Jean-Charles McNicoll, partie au résidu du lot 67-2 appartenant à M. Jean-Charles McNicoll et partie à la partie du lot soixante-treize-trois (73-3) ci-après décrite en second lieu.

B) Un autre terrain de figure triangulaire, faisant partie du lot soixante-treize subdivision trois (ptie 73-3), du cadastre officiel du village de Roberval, mesurant dix pieds et quatre dixièmes (10,4) dans sa ligne est et est borné vers l'est par le lot soixante-treize-cinq-deux (73-5-2) appartenant à Gravel Meubles Limitée, vers le sud au résidu dudit lot 73-3 appartenant à M. Jean-Charles McNicoll, et vers le nord-ouest par la partie ci-dessus décrite du lot 67-2.

Avec ensemble toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Un emplacement situé en la cité de Roberval, de figure irrégulière, mesurant soixante pieds (60 pi) dans sa ligne ouest, soixante pieds et six centièmes (60,06 pi) dans sa ligne est, cent onze pieds et soixante et un centièmes (111,61 pi) dans sa ligne sud et cent quatorze pieds et trente-trois centièmes (114,33 pi) dans sa ligne nord, comprenant la totalité du lot numéro soixante-sept-un (67-1) et une partie des lots numéros soixante-sept-deux soixante-treize-deux et soixante-treize-trois (ptie 67-2, ptie 73-2 et ptie 73-3) d'une subdivision officielle des lots numéros soixante-sept et soixante-treize aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Roberval, avec toutes les bâtisses construites sur cet emplacement, circonstances et dépendances. Lequel emplacement est borné comme suit: vers l'ouest, par le boulevard Marcotte, vers l'est, par les lots numéros soixante-treize-quatre et soixante-treize-cinq, vers le sud du résidu 73-2, nord résidu des lots 67-2 et 73-3

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688.1 du C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 32 754,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,03.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, Roberval, district de Roberval, le VINGT ET UNIÈME jour de JUIN 1984 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
FRANCINE ROSEBERRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 1^{er} mai 1984 35478

Saguenay

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
Nos 240-18-000255-848
240-05-000142-829

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 130, rue Naim, La Malbaie, comté de Charlevoix, district de Saguenay, demanderesse, contre FRANCIS BAILLAR-GEON, résidant et domicilié au 17, rang Saint-Antoine, Les Éboulements, comté de Charlevoix, district de Saguenay, défendeur.

« Un emplacement situé en la paroisse des Éboulements, rang Saint-Antoine, contenant à l'est, à la route Saint-Antoine, quarante-quatre pieds (44 pi) de largeur sur cent dix pieds (110 pi) de profondeur en allant vers l'ouest et de là cinquante-six pieds (56 pi) de largeur sur cent soixante-dix (170 pi) de profondeur sur cinquante-six pieds (56 pi) de largeur, ligne ouest, tel que le tout est actuellement clôturé, borné à l'est par la route Saint-Antoine et Luciano Tremblay, au nord par monsieur Arthur Fortin ou représentants et au sud par monsieur Arthur Fortin ou représentants et partie par Luciano Tremblay, étant et formant partie du lot numéro trente-huit (ptie 38), plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse des Éboulements avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Aussi tous les droits qu'il peut avoir concernant le système d'aqueduc actuellement installé. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit

5 283,45 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 1, 237, rue Saint-Étienne, La Malbaie, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif,
PIERRE GAUDREAU, avocat

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 27 avril 1984 35435

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
Nos 240-18-000256-846
240-05-000111-832

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Banque Nationale du Canada, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Montréal, partie demanderesse, contre DOMINIQUE BILODEAU, demeurant au 20, route 362, appartement 3, Baie-Saint-Paul, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Charlevoix no 2, mis en cause.

La subdivision deux du lot originaire numéro cinq (5-2) au cadastre officiel pour la paroisse de Baie-Saint-Paul seconde division d'enregistrement de Charlevoix. L'immeuble ci-dessus décrit à l'item désignation est sujet et jouit des servitudes suivantes, savoir:

a) Une servitude par Visionnière Charlevoix Inc. en faveur de monsieur Jean-Guy Bilodeau établie aux termes d'un acte reçu devant Denis Cimon, notaire, le 16 décembre 1981, et dont copie a été enregistrée à Baie-Saint-Paul, le 18 décembre 1981, sous le numéro 60866.

b) Une servitude établie par destination de père de famille par monsieur Jean-Guy Bilodeau suivant acte en ce sens reçu devant Denis Cimon, notaire, le 28 décembre 1981, et dont copie a été enregistrée à Baie-Saint-Paul, le 29 décembre 1981, sous le numéro 60884.

Le débiteur déclare qu'il détient un certificat d'autorisation d'exploitation animale du ministère de l'Environ-

nement du Québec, pour l'établissement et l'exploitation d'un hangar à reproduction d'une capacité de mille (1 000) visons femelles (N/dossier: 1983 6345/01). Mille deux cent cinquante (1 250) cages à reproduction avec nids et abreuvoirs; deux mille (2 000) cages à fourrure avec abreuvoirs. Les biens ci-dessus décrits sont déclarés immeubles par destination.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 8 949,88 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 2, 4, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, le VINGT-HUITIÈME jour de JUIN 1984 à QUATORZE heures TRENTÉ.

Le shérif,

PIERRE GAUDREAU, *avocat*

Bureau du shérif

Cour supérieure

La Malbaie, le 30 avril 1984

35436

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saguenay

Nos 240-18-000204-82

240-05-000031-824

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Fiducie du Québec, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Montréal, demandeur ès qualités, contre LUC PILOTE, domicilié à Saint-Hilarion, comté de Charlevoix, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Charlevoix no 2, et SUZANNE GONTHIER, ès qualités de syndic, mis en cause.

A) Une terre, située dans la corporation municipale de la paroisse de Saint-Hilarion, connue et désignée comme étant une partie des lots neuf-B et neuf-C (pties 9-B et 9-C), cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilarion, 2^e Rang, deuxième division d'enregistrement de Charlevoix, mesurant quatre arpents (4 arp) de largeur par une profondeur de neuf arpents et trois perches (9 arp et 3 per), mesures anglaises, et pouvant se décrire comme suit: borné en front, vers le nord-ouest, par le chemin du front dudit rang, en profon-

deur, vers le sud-est, par le résidu des lots 9-B et 9-C (Jean-Paul Tremblay), du côté sud-ouest par partie 9A (Justinien Pelletier) et du côté nord-est par partie 9 (Justinien Pelletier); avec bâtisses et dépendances dessus construites.

« Une terre située dans la corporation municipale de la paroisse de Saint-Hilarion, connue et désignée comme étant une partie du lot huit (8) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilarion, Deuxième Rang, deuxième division d'enregistrement de Charlevoix, ladite partie de lot pouvant se décrire comme suit: partant d'un point situé à l'intersection de la ligne de division entre les lots 8 et 8E et le côté sud-est du chemin public, ledit point de commencement pouvant s'appeler le point A; de là, vers le nord-est en suivant la limite sud-est dudit chemin public, une distance de deux cent cinquante-neuf pieds et trois dixièmes (259,3 pi) jusqu'à un point B; de là, vers le sud-est en suivant la limite sud-ouest de la propriété de la Caisse Populaire de St-Hilarion, une distance de quatre-vingt-quatre pieds et cinq dixièmes (84,5 pi) jusqu'à un point C; de là, vers le nord est en suivant la limite sud-est de la propriété de la Caisse Populaire de St-Hilarion, une distance de soixante-six pieds et trois dixièmes (66,3 pi) jusqu'à un point D; de là, vers le sud-est en suivant le prolongement de la limite nord-est de la propriété de la Caisse Populaire de St-Hilarion en suivant une vieille clôture et son prolongement, toute la distance qu'il y a jusqu'au vieux ruisseau, point E; de là, vers le sud-ouest en suivant ledit ruisseau toute la distance qu'il y a jusqu'à un point F situé sur la ligne de division entre les lots 8 et 8E; de là, vers le nord-ouest en suivant la ligne de division entre les lots 8 et 8E, toute la distance qu'il y a jusqu'au point de commencement; ladite partie est bornée comme suit: vers le nord-ouest partie par le chemin public et partie par une partie du lot huit (8), propriété de la Caisse Populaire de St-Hilarion; vers le nord-est partie par une partie du lot huit (8) propriété de la Caisse Populaire de St-Hilarion en partie par une partie du lot huit (8) propriété de monsieur Ghislain Racine; vers le sud-est par le premier ruisseau rencontré à partir du chemin public et vers le sud-ouest par une partie du lot 8E.

Avec les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances. 60 cages à mise bas devenues immeubles par destination. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 86 007,25 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 2, 4, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, le VINGT-HUITIÈME jour de JUIN 1984 à QUINZE heures TRENTE.

Le shérif,

PIERRE GAUDREAU, avocat

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 30 avril 1984

35437

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
Nos 240-18-000239-834
240-05-000066-820

DAME FERNANDE TREMBLAY, rang Terrebonne, La Malbaie, Charlevoix, partie demanderesse, contre JEAN GUY BRASSARD, 19, rue Donohue, Clermont, Charlevoix, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement no 1 de Charlevoix, mis en cause.

« Un terrain situé en la paroisse de Sainte-Agnès, concession du Ruisseau-des-Fresnes, étant et composant partie du lot deux cent sept (ptie 207) au cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Agnès, de figure rectangulaire, borné et décrit comme suit: vers le nord-ouest, le nord-est et le sud-est par une partie du lot 207, propriété de messieurs Ovide Tremblay et Jean-Guy Tremblay et vers le sud-ouest par le chemin public, mesurant cent pieds (100 pi) vers le nord-ouest et le sud-est et de deux cent quarante pieds (240 pi) vers le nord-est le sud-ouest, contenant en superficie vingt-quatre mille pieds carrés (24 000 pi²), la limite sud-est du terrain présentement décrite est située à mille deux cent quatre-vingt-onze pieds et quarante et un centièmes de pieds (1 291,41 pi) (mesurée le long de la limite nord-est du chemin public) au nord-ouest de la rue projetée appartenant à la municipalité de Sainte-Agnès, le tout mesures anglaises. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 788,10 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 1, 237, rue Saint-Étienne, La Malbaie, le

VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1984 à QUINZE heures.

Le shérif,

PIERRE GAUDREAU, avocat

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 30 avril 1984

35438

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001026-828
S. 3022

(Brefs notés: 450-05-000972-824; 450-05-000973-822 et 450-05-000974-820)

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto, Ontario, et un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre ALEX VAN GELDER et DAME CHRISTINE VIGNON-VAN GELDER, tous deux résidant et domiciliés à R.R. 1, Kingsbury, district de Saint-François, défendeurs.

« 1. Cette certaine ferme étant connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Melbourne comme étant les lots numéros quinze C et quatorze E et les quarante-trois acres sud-ouest du lot seize A (15C, 14E et les 43 acres S.-O. lot 16A) le tout étant dans le Quatrième (4^e) Rang dudit canton, lesdits 43 acres sud-ouest dudit lot 16A étant bornés au nord-est par le résidu dudit lot 16A appartenant à Henry Fowler ou représentants, la ligne nord-est étant en ligne droite entre le chemin du Ridge et le lot 16C dits rang et canton, la comparante déclarant que les clôtures entourant la ferme sont au même endroit depuis au delà de trente ans (30); avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances y érigées. Sujet lesdits lots 15C et 14E à une servitude pour ligne de transmission électrique en faveur de la Southern Canada Power Company Limited maintenant Hydro-Québec enregistrée sous le numéro 37901 et sujet également ledit lot 15C à une servitude d'eau et droits d'eau telle qu'enregistrée à Richmond sous B-52 numéro 34418.

Moins cependant et à distraire desdits lots 15C et 14E dits rang et canton les parties suivantes:

a) La partie dudit lot 15C vendue au Gouvernement du Québec pour voirie, bornée au sud-ouest par le lot 14A.

au nord-ouest par le lot 15C, au nord-est par le lot 14C et au sud-est par l'ancienne route, contenant en superficie 23 429 pieds carrés.

b) La partie dudit lot 15C et 14E vendue au Gouvernement du Québec, pour voirie, bornée au sud-est par les lots 14E et 15C, au sud-ouest par le chemin de Kingsbury, au nord-ouest par l'ancienne route et au nord-est par le lot 14D, contenant en superficie 82 907 pieds carrés.

c) La partie vendue à Kingsbury Farm Forum aux termes du contrat enregistré sous le numéro 78065 faisant partie dudit lot 15C, étant de forme triangulaire et située au nord-ouest du chemin, et étant bornée au sud-est par le chemin, au sud-ouest par la ligne de division entre les rangs 3 et 4 et au nord-ouest par le lot 14B.

Les parties ci-dessus décrites et vendues au Gouvernement du Québec l'ayant été aux termes d'un acte de vente enregistré sous le numéro 70130.

2. Le lot portant le numéro seize C (16C) dans le rang Quatre (4) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Melbourne, avec les bâtisses dessus construites et y appartenant. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de: 25 015,50 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 1^{er} mai 1984

35439

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000959-81
S. 3021

CAISSE POPULAIRE ST-RAPHAËL DE BURY, corps légalement constitué, ayant son siège social à Bury, district de Saint-François, partie demanderesse, contre JEAN-CLAUDE MARCOUX, domicilié et résidant au 790, Brother, La Plaine, L'Assomption, district de Joliette, et PAUL TALBOT, domicilié et résidant au 115-7730, 38^e Avenue, Edmonton, Alberta, parties dé-

fenderesses, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Compton, district de Saint-François, mis en cause.

« Partie de la demie est du lot numéro vingt-cinq (ptie ½ E. 25), rang Trois (rg III) au cadastre officiel du canton de Newport, désigné comme suit: partant du coin sud-ouest de ladite demie est dudit lot 25, rang 3, canton de Newport; de là, allant dans une direction est, en suivant le côté nord du chemin public ou la ligne sud dudit lot, une distance de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384 pi), de là, allant dans une direction nord, une distance de deux mille deux cent soixante-dix pieds (2 270 pi), de là, allant dans une direction ouest, une distance de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384 pi) jusqu'à la ligne ouest de ladite demie est du lot 25, de là, allant dans une direction sud, en suivant la ligne ouest de ladite demie est du lot 25, une distance de deux mille deux cent soixante-dix pieds (2 270 pi), au point de départ; bornée au sud par le chemin public ou la ligne sud dudit lot numéro 25, à l'ouest par la demie ouest dudit lot numéro 25 et au nord et à l'est par le résidu de ladite demie est du lot 25 vendu au Dr. Georges Lévesque, aux termes d'un acte passé devant le notaire soussigné, le 20 août 1977, enregistré à Cookshire sous le numéro 97877; contenant vingt acres (20 ac) en superficie, plus ou moins, avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de: 2 828,00 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Compton, 89, rue Parc, Cookshire, QC, le MERCREDI VINGTIÈME jour de JUIN 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 1^{er} mai 1984

35440

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000910-832
S. 3023

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CROWN LIFE, compagnie constituée en vertu des lois du Canada, ayant son siège social dans le district de Toronto, province d'Ontario, et un bureau au 550, rue Sherbrooke ouest, ville et district de Montréal, province de

Québec, partie demanderesse, contre MARIUS RUEL, homme d'affaires, résidant et domicilié au 978, rue King ouest, cité de Sherbrooke, district de Saint-François, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

« Ce certain immeuble sis et situé en la cité de Sherbrooke, connu et désigné comme étant la subdivision numéro trois cent vingt-huit du lot originaire numéro un (1-328) aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Nord de la cité de Sherbrooke, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 996, rue King ouest, Sherbrooke. Avec un droit de passage et un droit de vue, tel que plus au long mentionné dans un acte enregistré à Sherbrooke sous le numéro 60826. Sujet et avec une servitude de vues, telle que décrite dans l'acte enregistré à Sherbrooke sous le numéro 221241. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 27 382,50 \$.

Pour être vendus au bureau du shérif, salle des ventes, édifice du bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le JEUDI VINGT ET UNIÈME jour de JUIN 1984 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 4 mai 1984

35479

Saint-Maurice

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Maurice
No 410-05-000004-78
S. 410-18-000010-846

BANQUE DE MONTRÉAL, ayant un bureau au 540, 6^e Avenue, Grand-Mère, demanderesse, contre MICHEL et LOUISE BOURASSA, résidant et domiciliés au 1000, rue Saint-Pierre, Saint-Timothée, défendeurs.

« Un emplacement situé dans la municipalité de Saint-Timothée, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot six cent quarante-quatre (ptie 644) du cadastre de la paroisse de Saint-Tite, division d'enregistrement de Shawinigan, ledit terrain mesurant,

mesures anglaises plus ou moins, quarante-cinq pieds (45 pi) de largeur sur la profondeur de deux cents pieds (200 pi), borné comme suit: en front par le chemin public, vers le sud par une partie du lot 644, propriété de Josephat Leblanc ou représentants, d'un côté par une partie du lot 644, propriété de Odilon Trépanier ou représentants, et de l'autre côté par une partie du lot 644, propriété de Arthur Rivard ou représentants; avec maison dessus construite portant le numéro d'immeuble 1000, rue Saint-Pierre. »

La mise à prix est fixée à 4 797,50 \$, ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Shawinigan, 212, 6^e Rue, Shawinigan, local ss.02, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME SIMON LALIBERTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 4 mai 1984

35499

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014796-831
S. 410-18-000009-848

BANQUE NATIONALE DU CANADA, ayant son siège social au 600, de La Gauchetière ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre ABATTOIR GILLES BELLERIVE INC., ayant son bureau au 270, Saint-Barnabé, province de Québec.

« A) Un terrain de figure irrégulière connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le cadastre de la paroisse de Saint-Barnabé comme étant une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-sept (ptie 297) bornée vers le nord par une partie du lot 298; vers l'est, par une partie du lot 297; vers le sud, par une partie du lot 296 et vers l'ouest, par le chemin du haut de la rivière (sans désignation cadastrale); mesurant vers le nord, deux cent cinquante-quatre pieds et quarante-trois centièmes (254,43 pi, soit 77,5 m); vers l'est, deux cent quatre-vingt-dix pieds et vingt-deux centièmes (290,22 pi, soit 88,4 m); vers le sud, deux cent vingt-huit pieds (228 pi, soit 69,4 m); vers l'ouest, deux cent quatre-vingt-huit pieds et trente-deux centièmes (288,32 pi, soit 87,8 m) suivant une courbe

de mille six cent soixante-dix-sept pieds (1 677 pi, soit 511,1 m) de rayon, contenant une superficie de soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés, mesurés anglaises (79 599 pi², m.a., soit 6 558,8 m²); avec une maison dessus construite portant le numéro d'immeuble 270, Saint-Barnabé, ainsi qu'un abattoir dessus construit, ainsi que toutes les autres bâtisses s'y trouvant, circonstances et dépendances.

B) Un emplacement faisant partie du lot deux cent quatre-vingt-dix-sept (ptie 297) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Barnabé, comprenant toute la partie dudit lot comprise dans les bornes suivantes: en front, à l'ouest, par une autre partie dudit lot 297 appartenant à Abattoir Gilles Bellerive Inc.; en profondeur, à l'est, par la rivière Yamachiche; d'un côté au nord, par le lot 298 et de l'autre côté au sud, par le lot 296. »

La mise à prix est fixée à 19 519,50 \$, ce qui représente l'évaluation municipale 70 980,00 \$ X 25 % X par le facteur 1,10, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Shawinigan, 212, 6^e Rue, Shawinigan, local ss.02, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME SIMON LALIBERTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 4 mai 1984

35500

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummondville
Nos 405-05-000698-829
410-18-000005-846

BANQUE NATIONALE DU CANADA, avec siège social au 500, place d'Armes, Montréal, demanderesse, contre MICHEL LEMAY, résidant au 72, 2^e Rue, Saint-Étienne-des-Grès, défendeur.

« Une terre à Saint-Barnabé connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre de la paroisse de Saint-Barnabé comme étant une partie du lot numéro deux cent soixante-dix-sept (ptie 277) mesurant, mesures anglaises plus ou moins, deux cent vingt-quatre pieds (224 pi) de largeur en front au chemin public; deux cent cinquante-cinq pieds (255 pi) de largeur à la profondeur sur une profondeur de mille quatre cent six pieds (1 406 pi) du côté sud-est (le long du lot 278) et sur une profondeur de cent trente pieds

(130 pi) du côté nord-ouest et de là, faisant une équerre de trente et un pieds (31 pi) de largeur et de ce point, sur une profondeur de mille deux cent soixante-seize pieds (1 276 pi) et bornée comme suit: en front, par le chemin public; en profondeur, vers le nord-est et d'un côté, vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot appartenant à dame Marielle Deschesnes ou représentants (ptie 277) et de l'autre côté vers le sud-est, par le lot 278 dudit cadastre appartenant à Rosaire Gélinas ou représentants, sans bâtisse. »

La mise à prix est fixée à 815,58 \$, ce qui représente l'évaluation municipale 3 230,00 \$ X 25 % X par le facteur 1,01, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Shawinigan, 212, 6^e Rue, Shawinigan, local ss. 02, le VINGTIÈME jour de JUIN 1984 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 4 mai 1984

35501

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Maurice
No 410-05-000033-837
S. 410-18-000008-840

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole du Québec, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire pour la Caisse Populaire de Saint-Barnabé-Nord, ayant son siège social à Saint-Barnabé-Nord, demandeur ès qualités, contre VITAL ARVISAIS, domicilié au 100, 2^e Rang, Saint-Barnabé-Nord, défendeur.

1. Un morceau de terre situé en la paroisse de Charette, dans le Deuxième Rang, division d'enregistrement de Shawinigan, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre cent quarante-quatre (ptie 444) du cadastre de la paroisse de Saint-Barnabé, mesurant ledit morceau de terre, mesures anglaises et plus ou moins, un arpent de largeur, sur vingt-six arpents de profondeur et borné comme suit, savoir: en front vers le sud-ouest par autre partie du même lot demeurant la propriété de Jean-Louis Auger, soit par un cours d'eau connu des parties, au nord-ouest par la propriété de Guy Gélinas, en profondeur vers le nord-est par le

cordon des terres du Troisième Rang et au sud-est par la propriété de monsieur Bruno Matteau, avec toutes les bâtisses pouvant s'y trouver, circonstances et dépendances.

2. Une terre située à Saint-Barnabé-Nord, division d'enregistrement de Shawinigan, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro trois cent cinquante et un (ptie 351) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Barnabé, mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, vingt-trois arpents de profondeur sur la largeur dudit lot et bornée comme suit, savoir: à un bout par le chemin public au Premier Rang, à l'autre bout par Adam Mélançon ou représentants, d'un côté par Adam Mélançon ou représentants et de l'autre côté par Benoit Bournival ou représentants, sans bâtisse.

3. Un terrain situé à Saint-Barnabé-Nord, division d'enregistrement de Shawinigan, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent cinquante et un (ptie 351) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Barnabé, mesurant quinze pieds (15 pi) de largeur, sur cinq arpents de profondeur et borné comme suit, savoir: à un bout par le chemin public, à l'autre bout par le terrain immédiatement ci-dessus décrit, au nord par la propriété de monsieur Benoit Bournival ou représentants, et au sud par la propriété de monsieur Adam Mélançon ou représentants, sans bâtisse.

Sauf et à distraire dudit lot 351 la partie vendue à monsieur Bernard Carboneau, aux termes de l'acte enregistré à Shawinigan sous le numéro 69123.

La moitié indivise de:

4. Une terre située à Saint-Barnabé-Nord, division d'enregistrement de Shawinigan, sur le Deuxième Rang de l'augmentation du township de Caxton, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro quatre cent soixante-quinze (ptie 475) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Barnabé, mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur, en front sur le chemin public du Deuxième Rang, sur une profondeur de cent pieds (100 pi) et de là, prenant toute la largeur dudit lot sur toute la profondeur qu'il y a pour se rendre du centre du cours d'eau Lavergne à une partie du lot numéro 475 appartenant à monsieur Paul Bourassa ou représentants, le tout mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit, savoir: en front vers le sud-ouest par le chemin public ainsi que par la moitié sud-ouest du cours d'eau Lavergne soit une partie du lot numéro 475 dudit cadastre appartenant à monsieur Henri Lavergne, d'un côté vers le nord-ouest par Roger Mélançon ou représentants, soit une partie du lot numéro 474 dudit cadastre, au sud-est partie par le terrain de monsieur Henri Lavergne, soit une partie du lot numéro 475 dudit cadastre et partie par la propriété de monsieur

Germain Lavergne, soit une partie des lots numéros 476 et 477 dudit cadastre en arrière vers le nord-est par une partie du lot numéro 475 appartenant à monsieur Paul Bourassa ou représentants, avec bâtisses pouvant y être érigées, circonstances et dépendances.

La moitié indivise de: Un terrain situé à Saint-Barnabé-Nord, division d'enregistrement de Shawinigan, sur le Deuxième Rang du township de Caxton, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre cent soixante-quinze (ptie 475) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Barnabé, mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur en front sur le chemin public du Deuxième Rang, sur une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit, savoir: en front par le chemin public, d'un côté par la propriété de monsieur Hervé Lavergne, de l'autre côté par la propriété de Roger Mélançon et en profondeur par autre partie du même lot restant au comparant monsieur Vital Arvisais; avec une maison dessus érigée, circonstances et dépendances. L'autre moitié indivise appartenant à l'emprunteur et étant hypothéquée également aux termes des présentes.

La mise à prix est fixée à 14 456,75 \$, ce qui représente 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Shawinigan, 212, 6^e Rue, Shawinigan, local ss.02, le VINGT ET UNIÈME jour de JUIN 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 4 mai 1984

35502

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Maurice
Nos 410-05-000191-833
410-18-000011-844

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHAWINIGAN, ayant son bureau principal au 540, Broadway, Shawinigan, demanderesse, contre **LAVE AUTO MAURICIE INC.**, ayant son bureau principal au 5672, boulevard des Hêtres, Shawinigan, et **MARCEL HAMELIN**, demeurant et résidant au 371, La-Salle, Grand-Mère, défendeurs.

« Un terrain situé en la cité de Shawinigan, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Flore, comme étant le numéro vingt-cinq, subdivision du lot originaire numéro trente et un (31-25), sans bâtisse. »

La mise à prix est fixée à 726,15 \$, ce qui représente l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Shawinigan, 212, 6^e Rue, salle ss.02, Shawinigan, le VINGTIÈME jour de JUIN 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 3 mai 1984 35463

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-02-001434-834
S. 400-18-000021-844

BÉTON DU CAP INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 885, rue Berlinguet, Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre GAÉTAN MARTIN, domicilié et résidant au 1750, boulevard Jacques-Cartier, cité et district de Trois-Rivières, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, cité et district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Le lot numéro un de la resubdivision officielle du lot numéro trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatorze (194-34-1) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières. Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 1750, rue Jacques-Cartier, Trois-Rivières. »

La mise à prix est fixée à 10 290,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Trois-Rivières, 250, rue Laviolette, cité et district de Trois-Rivières, le JEUDI VINGT-HUITIÈME jour de JUIN 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN-PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 8 mai 1984 35522

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000717-836
S. 400-18-000020-846

MARCEL FAUCHER, résidant et domicilié au 481, de Lanaudière, Sainte-Anne-de-la-Pérade, district de Trois-Rivières, demandeur, contre GARAGE MICHEL LEMAY & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 501, de Lanaudière, Sainte-Anne-de-la-Pérade, district de Trois-Rivières, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« 1. Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot quatre cent dix-sept A (ptie 147 A) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, division d'enregistrement de Champlain, mesurant quarante mètres et vingt-cinq centimètres (40,25 m) vers le nord-est, trois mètres et cinq centimètres (3,05 m) vers le sud-est, quarante-deux mètres et soixante-sept centimètres (42,67 m) vers le sud-ouest et douze mètres et dix-neuf (12,19 m) vers le nord-ouest et borné comme suit: vers le nord-est par une partie du lot quatre cent dix-sept A (ptie 417 A); vers le sud-est par une partie du lot quatre cent dix-sept A-trois (P. 417A-3) (rue); vers le sud-ouest par le lot quatre cent dix-sept A-un (417 A-1) et vers le nord-ouest par une partie du lot quatre cent dix-sept A (ptie 417).

2. Un emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre cent dix-sept A (ptie 417 A-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, division d'enregistrement de Champlain. Cet emplacement mesure vers le nord-est quarante-deux mètres et soixante-sept centimètres (42,67 m), vers le sud-est trente mètres et quarante-huit centimètres (30,48 m), vers le sud-ouest trente-sept mètres et trente-quatre centimètres (37,34 m) et vers le nord-ouest vingt-cinq mètres et trente centimètres (25,30 m) et neuf mètres et soixante-six centimètres (9,66 m);

borné comme suit: vers le nord-est par une partie du lot quatre cent dix-sept A (ptie 417 A); vers le sud-est par une partie du lot quatre cent dix-sept A-trois (ptie 417 A-3); vers le sud-ouest par une partie du lot quatre cent dix-sept A (ptie 417 A) (route 138) et vers le nord-ouest par une partie du lot quatre cent dix-sept A-un (ptie 417 A-1).

Avec un garage construit sur ces emplacements, circonstances et dépendances.

Tout l'ameublement, l'équipement et l'équipement de bureau, les installations et accessoires servant à l'exploitation dudit commerce, ainsi que tout ce qui est fixé aux murs de la bâtisse, tels que les lustres ou autre appareils quelconque; tout l'outillage servant à l'exploitation dudit commerce; toute la marchandise en main pour l'exploitation du commerce; plus généralement tout ce qui est possédé par la défenderesse en rapport avec l'exploitation du fonds de commerce de garage opéré au 501, de Lanaudière, Sainte-Anne-de-la-Pérade, district de Trois-Rivières. »

La mise à prix est fixée à 16 715,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le JEUDI VINGT ET UNIÈME jour de JUIN 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 2 mai 1984

35480

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 200-05-001540-835
S. 400-18-000005-847

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole du Québec, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre FERMOBEC INC., corporation lé-

galement constituée par lettres patentes, sous l'autorité de la première partie de la Loi sur les compagnies de la province de Québec, ayant son siège social à Lemieux, comté de Nicolet, et ROSARIO MORIN, docteur, domicilié au 600, Cardinal-Léger, Pincourt, Île-Perrot, comté de Vaudreuil-Soulanges, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Nicolet no 2, 395, Mrg-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Une pièce de terre située au nord de la route no 161 à Saint-Célestin, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Célestin, division d'enregistrement de Nicolet no 2, comme étant une partie du lot de terre numéro soixante-six (ptie 66) comprise dans les limites ou bornes suivantes: vers l'ouest par la rivière Blanche, vers l'est par la partie du lot 66 appartenant au Centre d'Ensachage Nicolétain Inc., vers le sud par la route no 161, et vers le nord par le chemin de fer du Canadien National; mesurant dans sa ligne est, environ quatre cent soixante et onze pieds (471 pi), et environ huit cents pieds (800 pi) dans sa ligne ouest; la ligne est étant située à deux mille cent pieds (2 100 pi) de la limite nord-ouest du chemin public du 3^e Rang de Saint-Célestin ou rang Val-Léro, le tout avec bâtisses à la mesure anglaise et plus ou moins, circonstances et dépendances.

Sujet cet immeuble aux servitudes consenties par Willie Proulx en faveur de la compagnie Shawinigan Water and Power Company pour l'établissement d'une ligne d'énergie électrique affectant ledit lot originaire 66 reues devant le notaire Albert Simard, l'une le 14 octobre 1947, no 9093 et dont copie a été enregistrée à la division d'enregistrement de Nicolet no 2, le 27 novembre 1947, sous le no 35762 et l'autre, le 19 avril 1937, no 3471 et dont copie a été enregistrée audit bureau d'enregistrement, le 21 avril 1937, sous le no 26980 B 33.

Sujet cet immeuble à la servitude de passage en faveur de Willie Proulx ou ses ayants droit, ayant à l'époque de l'exercice du droit de passage au moins vingt arpents (20) de terre en superficie à un endroit passable mais déterminé par le débiteur aux présentes, le tout tel que marqué dans l'acte de vente par Vilmer Proulx à Fermobec Inc., reçu devant le notaire Jean Villeneuve, le 18 août 1977, no 5449 et dont copie a été enregistrée à la division d'enregistrement de Nicolet no 2, à Nicolet, le 22 août 1977, sous le numéro 78584. »

La mise à prix est fixée à 14 291,10 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Nicolet, no 2, 395, Mrg-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, le MERCREDI VINGTIÈME jour de JUIN 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 2 mai 1984

35481

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 705-05-000409-790
S. 400-18-000017-842

JEAN-LOUIS PELLERIN, contracteur, résidant au 66, rue Principale, Saint-Élie-de-Caxton, district de Saint-Maurice, demandeur, contre ARSÈNE PRES-COTT, retraité, résidant au 3761, rue Notre-Dame, Saint-Édouard, district de Trois-Rivières, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« 1. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Édouard, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro six cent trente-trois (ptie 633) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Ursule, division d'enregistrement de Maskinongé, mesurant soixante-treize pieds (73 pi) de largeur, sur une profondeur de quatre-vingts pieds (80 pi), mesures anglaises et plus ou moins; borné comme suit: en front par le chemin public, en profondeur par le résidu dudit lot 633 ci-après décrit en deuxième lieu; du côté sud-est par le terrain appartenant à Noé Bastrash ou représentants (étant le lot 633); et de l'autre côté par Ovilla Bastrash (étant le lot 633); avec maison y érigée, circonstances et dépendances.

2. Une partie de terrain située en la paroisse de Saint-Édouard, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro six cent trente-trois (ptie 633) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Ursule, mesurant cent vingt-huit pieds (128 pi) de largeur, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds (128 pi), mesures anglaises et plus ou moins; bornée comme suit: en front par la partie ci-dessus décrite en premier lieu (lot 633) et partie par le Gouvernement du Canada (ptie 633); en profondeur par Napoléon Casaubon ou représentants (lot 633), d'un côté par André Bédard (lot 633), et de l'autre côté par Omer Bastrash (lot 633); sans bâtisse. »

La mise à prix est fixée à 16 100,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur

établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, district de Trois-Rivières, le MERCREDI VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1984 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN-PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 8 mai 1984

35523

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté du Granit

Avis est, par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes, et l'avis l'accompagnant, ont été publiés au journal l'« Écho de Frontenac », les 17 et 24 avril 1984, tel que prévu par l'article 730 du Code municipal.

Lac-Mégantic, le 2 mai 1984

35482

Le secrétaire-trésorier,
SERGE BILODEAU

Ville de Rigaud

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'elle a fait publier au journal « l'Écho de Vaudreuil-Soulanges », les 24 avril et 1^{er} mai 1984, selon l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, l'avis de vente pour non-paiement de taxes dans la ville de Rigaud.

Rigaud, le 1^{er} mai 1984

35464

La secrétaire-trésorière,
MARIELLE D'Aoust

Ville de Saint-Félicien

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de cette ville que, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la Loi sur les cités

et villes, l'avis public donnant la liste et désignation des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes a été publié deux fois au journal l'«Étoile du Lac», les 2 et 9 mai 1984.

Saint-Félicien, le 10 mai 1984

35490

Le greffier,
ME LUC BERGERON

Municipalité régionale de comté de Sherbrooke

Avis public est, par les présentes, donné par le sous-signé, Gilles Moreau, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que, conformément à l'article 730 du Code municipal, la liste des immeubles devant être vendus pour non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires et les frais encourus a été publiée au journal «La Tribune» à deux reprises, soit les 7 et 14 avril 1984.

Sherbrooke, le 7 mai 1984

35503

Le secrétaire-trésorier,
GILLES MOREAU

Errata

Chevaliers de Colomb du Conseil Les Deux-Rives, numéro 8529

À la page 876 de l'édition numéro 9 du 3 mars 1984, il aurait fallu lire: **Sainte-Perpétue, comté de Nicolet** au lieu du **comté de L'Islet**.

35535

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 110-05-000088-829

JEAN-LOUIS LANGLOIS contre ARMAND LANGLOIS

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec* du 5 mai 1984 à la page 2078, la mise à prix aurait dû se lire comme suit: **21 927,45 \$**.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 2 mai 1984

35460

Terrebonne

No 700-05-001441-835

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT
contre CHARLY LETREN

Dans l'avis de vente parue, la désignation aurait dû se lire comme suit:

Un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Jovite, étant composé comme suit:

A) D'un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro dix-sept (ptie 17), au cadastre officiel du canton de De Salaberry; mesurant deux cent quarante pieds (240 pi) de profondeur par toute la largeur cadastrale dudit lot; borné, tel lopin de terre, au sud par le lot numéro 18, d'un côté, à l'est, par le chemin public divisant les lots 16 et 17; de l'autre côté, à l'ouest, par le lot numéro 20; et vers le nord par le résidu dudit lot appartenant à Sylvain Prud'homme *et al.*;

B) D'un lopin de terre étant composé d'une partie non subdivisée du lot numéro vingt (ptie 20) au cadastre officiel du canton de De Salaberry; mesurant deux cent quarante pieds (240 pi) de profondeur par toute la largeur cadastrale dudit lot; borné, tel lopin de terre, au sud par le lot numéro 19; d'un côté, à l'est, par la partie du lot numéro 17 ci-haut, en premier lieu désignée; de l'autre côté, à l'ouest, par le lot numéro 21; et au nord par le résidu dudit lot appartenant à Sylvain Prud'homme *et al.*

Avec bâtisses dessus construites et les dépendances.

35536

INDEX

AVIS DIVERS

CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL LES DEUX-RIVES. NUMÉRO 8529 (<i>Erratum</i>)	2314
CONGRÉGATION DES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE LEBEL-SUR-QUEVILLON INC. (LA) (<i>L.P.</i>)	2272
SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE. MUNICIPALITÉ (<i>Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39</i>)	2272
SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE. PAROISSE (<i>Requête</i>)	2272
SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE. VILLAGE (<i>Requête</i>)	2272
SUCCESSION JULIEN GUILLEMETTE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2274
SUCCESSION M. LAVAL VERREAULT (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2274
SUCCESSION SERGE BLANCHETTE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2274
SUCCESSION YVON TRUDEL (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	2274

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE

DEMANDES

AUBÉ, ANDREW JOHN	2275
BEAUCHAMP, ÉLIZABETH FLORENCE	2275
BEAULIEU, JOSEPH DENIS LUC GILLES	2275
BERGERON, MARTHE	2275
BIBAUD, JOSEPH ROSAIRE ALAIN	2275
BOISVERT, JOSEPH ERNEST MAURICE	2275
DE JESUS, TONY	2275
DE REMIGGIO, GIACONDO	2276
DI REMIGGIO, FRANK WILLIAM J.	2276
DI REMIGGIO, MARIA DOMINICA SOLINA	2276
DIONNE, MARIE-ANDRÉENNE	2276
DORAIS, OVIDE	2276
DUFOR, JOSEPH ALBÉRIC JOCELYN	2276
DUPRÉ, JOSEPH NAPOLÉON GÉRARD ROSARIO	2276
EID, BRIGITTE SOPHIE	2276
FROMENT, ALAIN LOUIS	2277
GADBOIS, JOSEPH GEORGES ARTHUR YVON	2277
GALLON, NADIA	2277
GIUFFRIDA, GIUSEPPA	2277
GRAND'MAISON, MARIE ANITA SYLVIE	2277
GUAY, PIERRE	2277
HOUDE, MARIE HENRIETTE MATHILDA	2277
JACQUES, MARIE ANDRÉE DANIELLE	2277
JALBERT, DOMINIQUE	2278
KALAMAYER, SAMUEL	2278
KUPFERBLUM, SOPHIE	2278
LAFFERRIÈRE, RITA	2278
LEE, WAIKAN	2278
LEVESQUE, JOSEPH CLAUDE DANIEL	2278
LÉVESQUE, MARIE DINA HERMINA	2278
MARIE ALICE	2278
PIWNICA, IRÈNE	2279
RIVEST, SYLVIE	2279
ROCHELEAU, LUCIEN	2279
ROY, MARIE-JOSÉE	2279
SIMARD, PAUL	2279
TELMOSSE, JOSEPH JEAN FRANÇOIS	2279
THEMINS, JOHN GEORGE	2279
WOOD, DENNIS PAUL alias DENIS FOURNIER	2279

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	2241
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	2241

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	2242
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	2252
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	2255
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	2256

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	2261
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	2267

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	2267
DISSOLUTION (Article 28)	2268
DISSOLUTION — DEMANDES DE	
1855-7843 QUÉBEC INC.	2280
AGENCE DE COURTAGE WILKIE, PAQUETTE & ASSOCIÉS INC.	2280
ALAIN (GÉRARD) INC.	2280
APPARTEMENTS LE PORTAIL INC. (LES)	2280
ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DU CENTRE-VILLE DE THETFORD MINES INC.	2280
BEAUDREAU & PHANEUF INC.	2280
BOUTIQUE LABIBÉE INC.	2281
CENTRE RÉGIONAL DE PARACHUTISME MANICOUAGAN	2281
CLUB À PATRICE INC.	2281
COMITÉ DE CITOYENS DE PETIT MATANE (LE)	2281
CORPORATION JULEMON INC.	2281
DOUCET (AUGUSTE) INC.	2281
ÉDITION ATELIER DE COMPOSITION DE SAINT-SAUVEUR	2281
ÉLECTROMEC DIVISION AÉRONAUTIQUE ET INDUSTRIELLE INC.	2282
ENTREPRISE J.P. RENÉ INC.	2282
ENTREPRISES F. PAQUIN INC.	2282
ESTIVANTS DE L'ÎLE ST-ÉLOI (LES)	2282
ÉVALUATIONS MACRAE INC.	2282
FRANKLIN, FOURNISSEUR DE MATÉRIAUX ÉLECTRIQUES LTÉE	2282
GALERIE NAVEEN INC.	2282
GARAGE JOSEPH GARCIA & FILS INC.	2283
GARDERIE LES PETITS PIONNIERS INC. (LA)	2283
GROUPEMENT DES ORGANISMES POPULAIRES DE GRANBY INC.	2283
IMMEUBLE JULES GAGNON INC.	2283
KONIG (LOUIS) INC.	2283
L.A.P. INVESTMENTS LTD.	2283
LAURENDEAU (M.) INC.	2284

LGL-LOVE & ASSOCIÉS INC.	2283	INSPECTEUR GÉNÉRAL DES	
LYON CORDELL INC.	2284	INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
MAÇONNERIE RÉAL GAGNON INC.	2284		
MACRAE APPRAISALS INC.	2282		
MOUVEMENT PARENTS SECOURS DE ST-CÉSaire		ASSURANCES — LOI SUR LES	
INC.	2284	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MONARCH	
NAVEEN GALLERY INC.	2282	(Cessation de permis)	2286
PLACEMENTS G.A.C. INC.	2284	SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE	
SALON RAMBEAU INC.	2284	L'INCENDIE DE PORTNEUF (Changement de siège	
SÉCURITÉ ET INVESTIGATION MALJAC INC.	2284	société)	2286
SOCIÉTÉ DE GESTION FERMEND INC.	2284		
STANDARD HOTEL & HOSPITAL SUPPLIES INC.	2285	LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI	
TURGEON (HENRI) LTÉE	2285	SUR LA	
		ALASKAN HOLDING LTD.	2286
LETTRES PATENTES — CORRECTION DES (Article 12)	2270		
COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES		MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
AVIS DIVERS		AFFAIRES CULTURELLES	
SOCIÉTÉ MINIÈRE LOUVEM INC. (LA) (L.R.P.) (L.P.S.)	2285	CLASSEMENT DES BIENS CULTURELS	
COOPÉRATIVES — LOI SUR LES		THÉÂTRE CAPITOL	2287
COOP DE CÂBLODISTRIBUTION ST-FIDÈLE (LA)		ÉNERGIE ET RESSOURCES	
(Constitution)	2286		
COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL		CADASTRES	
QUÉBEC-03 (Constitution)	2285	POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE	2287
COOPÉRATIVE DE LA POLYVALENTE DE		TRANSPORTS	
NEUFCHÂTEL (Constitution)	2285	COMPAGNIE DE GESTION DE MATANE INC.	
COOPÉRATIVE DE TRAVAIL DE PAPINEAU «LE		(Approbation des modifications au tarif COGEMA no	
MÉDIAGRAPHE» (Constitution)	2286	F.300)	2287
COOPÉRATIVE D'ACQUISITION, DE RECYCLAGE ET		PROCLAMATIONS	
DE GESTION L.O. GROTHE (Constitution)	2285	Extension de la juridiction de la Cour municipale de la cité	
COOPÉRATIVE D'HABITATION ARC-EN-CIEL DE		de Beauharnois sur le territoire de la municipalité régionale	
BAIE-COMEAU (LA) (Constitution)	2286	de comté de Beauharnois-Salaberry	2288
COOPÉRATIVE D'HABITATION D'EN FACE		Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville	
(MONTRÉAL) (Constitution)	2285	de Trois-Rivières-Ouest sur le territoire de la municipalité	
COOPÉRATIVE D'HABITATION R. PAGEAU DU		de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès	2288
CHRIST-ROI (LA) (Constitution)	2286		
COOPÉRATIVE D'HABITATION «BOUFFARD» DE		PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS	
QUÉBEC (Constitution)	2285	DE PRÉSENTATION D'UN	
COOPÉRATIVE D'HABITATION «GEMINI» (LA)		COOPÉRATIVE D'HABITATION ARTÉMIS DE QUÉBEC	2289
(Constitution)	2286		
COOPÉRATIVE D'HABITATION «LA FIBRE» DE		SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES	
THETFORD-MINES (Constitution)	2285	SOCIAUX — LOI SUR LES	
COOPÉRATIVE D'HABITATION «LE REFUGE DU		CENTRE D'ACCUEIL MAISON	
GOÉLAND» (MONTRÉAL) (Constitution)	2285	NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES (L.P.)	2289
COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA POLYVALENTE		SOUMISSIONS — DEMANDES DE	
DES RIVIÈRES (Constitution)	2286	LONGUEUIL, VILLE	2289
HABITAT COOPÉRATIF ST-DENYS (Constitution)	2286	MONTRÉAL-EST, VILLE	2290
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET		VENTES PAR LICITATION	
SOCIÉTÉS — LOI SUR LES		COUILLARD c. DUFRESNE	2291
DISSOLUTION		LANGLOIS c. LANGLOIS (Erratum)	2314
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES APPARTEMENTS DE			
L'HÔPITAL GÉNÉRAL	2271		
FORMATION			
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES APPARTEMENTS DE			
L'HÔPITAL GÉNÉRAL	2271		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE J.A.G. 1984	2271		

VENTES PAR SHÉRIF

ABITIBI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MAINA
ACOUSTIQUE INC. *ET AL.* 2291

ARTHABASKA

HAMELIN c. LADOUCEUR 2292

BEDFORD

BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. LES
ÉDITIONS MONTICULE INC. *ET AL.* 2292
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c.
COUTURE 2294

IBERVILLE

BANQUE DE COMMERCE IMPÉRIALE DE COMMERCE
c. MAROIS *ET AL.* 2294
FIDUCIE PRÊT ET REVENU *ET AL.* c. VALISE UNION
INC. (UNION TRUNK INC.) *ET AL.* 2296

MONTMAGNY

ST-ROCH-DES-AULNAIES, MUNICIPALITÉ c.
LAFRENIÈRE 2298

MONTREAL

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE
c. GESTION CAPITO INC. 2298
BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTER CARD)
c. VASILOPOULOS *ET AL.* 2299
CAISSE POPULAIRE ST-BONAVENTURE DE
MONTREAL (LA) c. MARZILIANO *ET AL.* 2299
PAGÉ ET FRÈRES LTÉE c. POIRIER *ET AL.* 2300
RAYNAULT-GONZALO c. LACOURSIÈRE-BONIN 2300

QUÉBEC

FLAMIDOR INC. c. LACHANCE 2301

RIMOUSKI

SERVICES FINANCIERS AVCO CANADA LTÉE c. JEAN
ET AL. 2301

ROBERVAL

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT (LA) c.
RESTAURANT CHEZ LOULOU INC. 2302
CAISSE POPULAIRE DE ROBERVAL (LA) c. ALAIN 2302
CAISSE POPULAIRE DE ROBERVAL (LA) c. NEUFACO
LIMITÉE 2303

SAGUENAY

CAISSE POPULAIRE DE ST-ÉTIENNE DE LA MALBAIE
(LA) c. BAILLARGEON 2304
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c.
BILODEAU 2304
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c.
PILOTE *ET AL.* 2305
TREMBLAY c. BRASSARD 2306

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE
c. VAN GELDER *ET AL.* 2306
CAISSE POPULAIRE ST-RAPHAËL DE BURY c.
MARCOUX *ET AL.* 2307
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CROWN LIFE c.
RUEL 2307

SAINT-MAURICE

BANQUE DE MONTRÉAL c. BOURASSA *ET AL.* 2308
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ABATTOIR
BELLERIVE INC. 2308
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LEMAY 2309
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c.
ARVISAIS 2309
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE
SHAWINIGAN c. LAVE AUTO MAURICIE INC. *ET*
AL. 2310

TERREBONNE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c.
LETREN (*Erratum*) 2314

TROIS-RIVIÈRES

BÉTON DU CAP INC. c. MARTIN 2311
FAUCHER c. GARAGE MICHEL LEMAY & FILS INC. 2311
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c.
FERMOBEC INC. *ET AL.* 2312
PELLERIN c. PRESCOTT 2313

VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION

GRANIT, MRC 2313
RIGAUD, VILLE 2313
SAINT-FÉLICIEN, VILLE 2313
SHERBROOKE, MRC 2314

